



**Rapport d'information  
du Conseil communal au Conseil général  
concernant le programme politique  
et la planification des dépenses  
d'investissement 2014 – 2017**

(Du 28 octobre 2013)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 170 du Règlement général de la commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, nous vous adressons notre rapport d'information relatif au programme politique et à la planification financière pour la période 2014 – 2017.

Troisième du genre, le programme politique fixe les objectifs stratégiques et les orientations fortes que le Conseil communal entend donner à sa politique pour les quatre années à venir. Il est accompagné d'un plan financier couvrant la même période. Ce dernier document reflète les projets d'équipement et d'entretien que le Conseil communal souhaite voir se réaliser pour la période considérée.

Nous vous remercions de bien vouloir en prendre acte et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 28 octobre 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président

Le chancelier

Olivier Arni

Rémy Voirol

## **Table des matières**

### **A. Programme politique**

I.	Introduction	3
II.	Bilan du programme politique 2010 – 2013	4
III.	Les axes stratégiques	4
IV.	Les six actions phares	7
V.	Les politiques sectorielles	7
VI.	Conclusion	35

### **B. Planification des dépenses d'investissement**

I.	Introduction	36
II.	Historique: la planification 2010 – 2013	37
III.	Planification 2014 – 2017	39
IV.	Conclusion	43
V.	Inventaire des investissements détaillés	44

**Annexe:** suivi des mesures du programme politique 2010 – 2013

## **A. Programme politique**

### **I. Introduction**

"*Neuchâtel, art de vivre et innovation*": c'est sur la base de cette devise, reflétant la vision de notre Ville, que nous avons élaboré le programme politique 2014 – 2017.

Ce programme politique se veut un outil de travail. Relativement bref, concret, il doit jeter les bases de l'activité de l'Exécutif et de l'Administration pour les quatre années à venir.

L'élaboration de ce document est le fruit d'une réflexion en cascade. Partant de sa vision de la ville, le Conseil communal a arrêté trois axes stratégiques autour desquels se construit le programme politique.

Chacun de ces axes stratégiques se décline en politiques sectorielles. Ces dernières ont été définies de manière à offrir une approche globale des enjeux et défis auxquels notre ville sera confrontée dans les domaines considérés et à apporter des réponses adéquates. Cette approche thématique a conduit à l'adoption de 22 politiques sectorielles marquées par une vision large et transversale correspondant à la réalité des faits qui s'arrêtent rarement aux cadres de compétences d'une Direction politique.

Pour chaque politique sectorielle, des groupes composés à chaque fois de trois membres de l'Exécutif ont élaboré des objectifs concrets, réalistes et réalisables au cours de la législature.

Une fois ces objectifs validés par le Conseil communal, des groupes placés sous la responsabilité d'un membre de l'Exécutif et composés de collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale ont arrêté les actions et les mesures qui doivent permettre d'atteindre les objectifs visés. Les actions contenues dans le présent programme politique constituent autant d'éléments nouveaux, spécifiques aux objectifs adoptés. Il va sans dire qu'elles s'ajoutent à l'activité courante et quotidienne de l'administration communale, qui recouvre déjà nombre d'actions.

La méthode retenue nous a paru particulièrement intéressante du fait de la cohérence entre les différents niveaux (de la vision à l'action), de par l'approche transversale dont elle témoigne ainsi que du fait de l'implication de l'Administration.

Une préoccupation constante dans les réflexions menées a été de répondre de manière concrète aux besoins des citoyennes et citoyens de notre ville. En ce sens, nous sommes convaincus de l'utilité pratique de ce programme, que l'on peut voir comme un plan d'action ou un document de référence pour la conduite de l'activité communale.

## **II. Bilan du programme politique 2010 – 2013**

Le programme politique 2010 – 2013 débutait par ces mots : "Ambitieux et raisonnable".

Avec une liste de 158 actions envisagées, d'aucuns auraient pu le voir plus ambitieux que raisonnable. Or, à l'heure du bilan (état au 31.12.2012), il convient d'admettre que l'essentiel de ce qui était prévu a été réalisé.

En effet, 129 actions ont été réalisées ou sont en cours de réalisation (82%). Trois mesures dont l'implantation d'un camping de passage à Chaumont et l'affectation intégrale du site du Chanet à des projets de formations sportives, ont été abandonnées. Vingt-sept autres (17%) sont encore à l'étude, dont douze sont, de fait, reprises dans le présent programme politique. Le solde fera l'objet d'une analyse au cas par cas, selon le résultat des études.

Le détail du suivi des mesures est annexé au présent rapport.

## **III. Les axes stratégiques**

Les axes stratégiques, au nombre de trois, constituent la colonne vertébrale du programme politique. Déclinés en politiques sectorielles, ils doivent donner vie au slogan "Neuchâtel, art de vivre et innovation".

Après une période contrastée entre les fastes du Millénaire et une certaine morosité au centre, notre ville avance sur un chemin favorable : la population est en augmentation, la situation financière est saine, le domaine de la formation florissant et les perspectives économiques sont réjouissantes du fait des importants investissements consentis par le secteur privé dans le développement de projets commerciaux et industriels. N'oublions toutefois pas des paramètres contextuels qui influencent notre marge d'action, tels que les difficultés économiques de l'Europe, l'assainissement incontournable de prévoyance.ne et la croissance de l'aide sociale.

Malgré ces facteurs, notre collectivité se développe de manière positive. Il s'agit de le pérenniser et de l'étendre au niveau de l'agglomération.

Toutefois ce développement ne saurait se faire, par exemple, au détriment de l'environnement, patrimoine premier que nous laisserons à nos enfants, ni au détriment des uns et au seul profit des autres.

A nos yeux, l'action communale doit être conduite dans le respect des principes et valeurs suivants:

- Développement durable dans ses composantes environnementales, économiques et sociales
- Dignité humaine et droits fondamentaux
- Egalité et non-discrimination
- Solidarité et responsabilité

Sur la base de ces réflexions, notre Conseil a arrêté les trois axes stratégiques suivants:

1. Renforcement de la cohésion et de la citoyenneté en ville de Neuchâtel
2. Promotion du rayonnement de la Ville de Neuchâtel et de l'agglomération
3. Développement économique et durable de la Ville de Neuchâtel

Comme évoqué en introduction, 22 politiques sectorielles ont été regroupées sous ces trois axes. Il en ressort le tableau général suivant:

1. Renforcement de la cohésion et de la citoyenneté en ville de Neuchâtel
  - Citoyenneté et démocratie de proximité (quartiers, processus participatifs)
  - Intégration des populations et des générations (intégration de tout nouvel habitant; cohésion intergénérationnelle; danger des ghettos)
  - Culture
  - Sport
  - Logement
  - Formation et éducation
  - Accueil des enfants et famille
  - Sécurité
2. Promotion du rayonnement de la Ville de Neuchâtel et de l'agglomération
  - Aménagement et mise en valeur du patrimoine naturel (Numaport; Jeunes-Rives, Parc naturel périurbain)
  - Entretien et valorisation du patrimoine bâti et des espaces publics (y. c. infrastructures)
  - Evénements culturels et sportifs phares
  - Tourisme (marketing, spécificités)
  - Innovation et qualité des services publics (communication, RH, Vivre la Ville, bornes wifi, etc.)
3. Développement économique et durable de la Ville de Neuchâtel
  - Agglomération (processus de fusion, COMUL)
  - Développement économique et emploi
  - Renforcement du développement du centre-ville
  - Aménagement du territoire et urbanisme
  - Santé et action sociale
  - Finances publiques et fiscalité
  - Agenda 21
  - Environnement et politique énergétique
  - Transports et mobilité

Avant d'entrer dans le détail des politiques sectorielles, il paraît opportun de présenter brièvement les axes retenus.

1. Renforcement de la cohésion et de la citoyenneté en ville de Neuchâtel

Neuchâtel se doit d'être un lieu de vie de qualité et dynamique pour toutes et pour tous.

Il n'y a de bonheur à vivre que dans une humanité ouverte à autrui. Les êtres humains sont largement interdépendants, entre eux et avec leur environnement, pour exister et se développer. Ce lien social essentiel est un ciment et un ferment de nos identités et appartenances multiples à la collectivité. L'intégration de toute personne dans notre cité est nécessaire à l'équilibre social de l'ensemble. La politique, dans son sens noble, fonde l'organisation de la société humaine en une communauté de destins selon des principes et valeurs issus de débats d'idées et de confrontations des pouvoirs en présence. Dans ce sens, la citoyenneté exprime la qualité politique des personnes à agir et influencer sur l'organisation sociale. Renforcer la cohésion sociale et la citoyenneté est donc un axe essentiel d'action publique de toute entité politique démocratique. C'est d'ailleurs bien l'ensemble de la conduite politique et des mesures mises en œuvre par notre Conseil qui y participent. Les politiques publiques sectorielles regroupées dans cet axe du programme de législature 2014-2017 jouent à cet égard un rôle clé dans la mesure où l'autorité politique

communale y dispose d'une part non négligeable de souveraineté de compétence pour agir directement.

## 2. Promotion du rayonnement de la Ville de Neuchâtel et de l'agglomération

Située au cœur du Littoral et, de fait, d'une agglomération de quelque 60'000 habitant-e-s présentant d'est en ouest une continuité du bâti sur près de 20 kilomètres, Neuchâtel occupe une position privilégiée.

Pour nous, il est essentiel que nous exploitions au mieux nos atouts – notamment le positionnement géographique, la richesse du patrimoine bâti et naturel, le dynamisme de l'économie ou la diversité des hautes écoles qu'on y trouve – ainsi que nos particularismes, pour faire de Neuchâtel une ville d'importance moyenne occupant une place reconnue au niveau national. Afin de contrer le danger d'une « provincialisation », Neuchâtel doit se distinguer sur la scène nationale, transfrontalière et internationale (par l'Alliance des Neuchâtel du monde notamment) en misant sur ses spécificités, son dynamisme et ses compétences.

Il est tout aussi indispensable que la Ville assume de manière pérenne sa fonction de capitale cantonale, appelée à jouer un rôle central dans l'organisation du canton, à la fois fédérateur et porteur d'idées nouvelles.

L'échec en votation populaire du projet de réaménagement de la place Numa-Droz ne doit pas sonner le glas d'une redéfinition de la relation entre le centre-ville et le lac. L'aménagement des Jeunes-Rives, la réfection de la place du Port et le devenir de la place Marie-Alexis-Piaget doivent être poursuivis. Et la réflexion sur Numa-Droz a d'ores et déjà repris en intégrant les opposants au projet rejeté par le peuple. Le rayonnement du centre-ville et ses nombreux atouts, ainsi que l'amélioration des liens entre notre cité et le lac, seront des objectifs clés des projets développés, dans un esprit de concertation avec les acteurs concernés et la population.

A l'aube du 800ème anniversaire de la Charte de franchises de 1214 et du 200ème de l'intégration du Canton de Neuchâtel dans la Confédération, nous souhaitons inscrire le développement de la Ville dans une perspective large et ouverte sur le monde.

## 3. Développement économique et durable de la Ville de Neuchâtel

La Ville de Neuchâtel, avec les HES, l'Université et ses instituts, des centres de recherche (CSEM), Microcity en partenariat avec l'EPFL, etc. jouit d'une excellente réputation loin à la ronde en termes de centre d'excellence, en particulier dans la maîtrise de la micro- et de la nanotechnologie.

Ce foisonnement scientifique doit être valorisé et se répercuter sur l'attrait de la Ville dans le réseau scientifique national, sur son tissu économique en général et industriel en particulier. On peut en espérer la création d'emplois plus nombreux et le développement de nouvelles entreprises sur le territoire communal.

Beaucoup de personnes sont aujourd'hui exclues du marché du travail. Sont particulièrement concernés les jeunes qui ne trouvent pas de premier emploi, les personnes sans formation ainsi que des personnes plus âgées dont les qualifications ou les performances ne correspondent plus aux attentes des employeurs. Si l'on veut éviter que toutes ces personnes ne demeurent durablement dans cette situation d'exclusion et de précarité, avec, le plus souvent, une dépendance de l'action sociale, il faut que la Ville poursuive ses efforts

et intensifie son action en matière d'offre d'emplois en entreprise sociale, d'une part, et d'intégration professionnelle, d'autre part. De manière générale, et pour tous les jeunes, le passage de la formation à l'emploi et à l'intégration dans le marché du travail constituent des moments clés et méritent notre plus grande attention.

Une priorité sera mise sur la valorisation et le développement du centre-ville. En mettant en pratique la stratégie établie dans le cadre d'un processus de concertation mené avec les acteurs économiques du centre-ville, nous avons la volonté d'embellir la ville, de soutenir son animation culturelle, ainsi que son attractivité touristique, commerciale et patrimoniale.

Au niveau institutionnel, notre ville est partie prenante d'un vaste projet de fusion de communes. Si les contours de cette nouvelle entité politique ne sont pas encore définis, il importe de tout mettre en œuvre pour renforcer le positionnement, le poids et le rôle de l'agglomération du Littoral. Il convient de penser au renforcement des collaborations, à l'amélioration du réseau de transports en commun et des interfaces entre ces derniers et la mobilité individuelle, ou encore à une politique d'aménagement, voire d'urbanisme, coordonnée.

Comme relevé plus haut, notre Conseil entend placer son action sous le signe de la durabilité. Cela concerne bien évidemment les aspects environnementaux, mais pas uniquement. C'est de manière globale et transversale que nous souhaitons mettre en œuvre des principes de durabilité dans le développement de la ville (politique d'achat, ressources énergétiques, mobilité professionnelle, etc.).

#### **IV. Les six actions phares**

Nous avons décidé de mettre en évidence six actions, deux par axe stratégique, qualifiées d'actions phares à titre d'illustration du caractère innovant et ambitieux de notre action. A ce titre, ces actions sont emblématiques de l'action que nous entendons mener et ont une valeur à la fois exemplaire et exemplative.

1. Renforcement de la cohésion sociale et de la citoyenneté en ville de Neuchâtel :
  - Créer 150 logements d'utilité publique destinés aux familles, aux personnes âgées et aux jeunes en formation.
  - Instituer un prix de la citoyenneté.
2. Promotion du rayonnement de la ville et de son agglomération :
  - Créer un centre de congrès.
  - Créer des balades à réalité augmentée.
3. Développement durable et économique de la Ville :
  - Implanter de nouvelles enseignes commerciales de qualité au centre-ville.
  - Instaurer un abonnement mobilité jeunes.

#### **V. Les politiques sectorielles**

Le présent chapitre présente les politiques sectorielles identifiées par notre Conseil dans la perspective de chacun des axes stratégiques.

Pour chaque politique sectorielle, il est fait mention des principaux enjeux et défis auxquels notre ville sera confrontée ces prochaines années, les objectifs fixés et les actions retenues pour en permettre la réalisation.

## 1. Renforcement de la cohésion et de la citoyenneté en ville de Neuchâtel

### 1.1 Citoyenneté et démocratie de proximité (quartiers, processus participatifs)

#### Enjeux et défis

Dans bien des domaines, l'évolution de notre société rend les collectivités plus dépendantes de décisions qui se prennent ailleurs, géographiquement et institutionnellement. Parallèlement, la complexification et l'interdépendance liée à la globalisation du monde rendent plus difficile la compréhension de ce qui se passe. Ce sentiment de perte de maîtrise et d'incompréhension face à certaines évolutions décourage les citoyens et conduit à un affaiblissement de la participation, qu'il s'agisse d'élections, de votations ou de mécanismes politiques. Il faut donc tout mettre en œuvre pour réinsuffler une responsabilité citoyenne, notamment en démontrant qu'une implication active dans son quartier permet de mener des actions concrètes à l'échelon le plus proche et ainsi de revivifier la vie démocratique.

Internet, les courriels, les réseaux sociaux appellent des réponses immédiates alors que le rythme institutionnel est plus lent, avec des projets parfois longs à mener, conduisant à un sentiment d'inefficacité auprès d'une partie de la population.

Au-delà de ces considérations générales, notre ville est confrontée à divers phénomènes qui peuvent contribuer à jouer un rôle négatif sur le processus démocratique : quantité d'acteurs économiques, culturels ou sociaux, ainsi que les pendulaires, sont certes actifs en ville mais n'y sont pas domiciliés et n'y ont, par conséquent, pas d'engagement citoyen.

Ce serait un nouveau défi que d'imaginer des formes de communication permettant de mieux montrer les visions des Autorités politiques ainsi que de resserrer les liens avec les citoyens.

Il paraît essentiel que notre Conseil favorise chaque fois que cela est possible les processus participatifs avec les habitants de la ville, tout particulièrement dans les quartiers, démontrant qu'un engagement local peut permettre d'influer sur le résultat. Par ailleurs, une présence plus importante des autorités politiques dans le cadre de séances d'information ou de débat serait également un élément positif.

La formation civique est là pour inciter les futurs citoyens à s'impliquer dans la vie locale et les politiques de jeunesse et d'intégration doivent réellement permettre de donner la parole aux citoyens et de les écouter.

**Objectif n°1** : Promouvoir l'engagement et la responsabilité citoyenne, notamment dans les quartiers.

**Actions:**

1. Valoriser l'action bénévole et la reconnaissance des acteurs de cet engagement citoyen en facilitant l'auto-organisation et la formation.
2. Instituer un Prix de la Citoyenneté.



**Objectif n°2** : Rendre compréhensibles les choix fondamentaux de la Ville.

**Actions:**

1. Vulgariser le programme politique et le suivi des actions au travers des divers canaux de communication (Internet, Vivre la Ville, etc.).
2. Intensifier la présence politique dans les quartiers par la présentation de projets spécifiques lors de cafés-débat.
3. Faciliter l'accès à l'administration communale par une simplification des procédures pour mieux prendre en compte les besoins des citoyens.

**Objectif n°3** : Multiplier les lieux de débat en organisant des espaces d'expression civique simples d'accès et complémentaires aux institutions politiques traditionnelles.

**Actions:**

1. Favoriser les actions des jeunes en général et celles du Parlement et du Conseil des jeunes en particulier par un renforcement du soutien logistique, administratif et financier.
2. Poursuivre et renforcer les rencontres entre le Conseil communal et la population dans les quartiers.

## 1.2 Intégration des populations et des générations

### Enjeux et défis

Réussir à vivre ensemble en bonne intelligence, au sein d'un espace commun de vie, est une préoccupation majeure et un défi permanent pour les sociétés humaines. La ville de Neuchâtel a une responsabilité importante à assumer pour promouvoir à long terme la cohésion sociale fondée sur une citoyenneté active, la dignité et l'égal accès au bien-être de chaque personne. Cela suppose non seulement une large participation des citoyens et citoyennes établis à la vie sociale, économique, culturelle et politique, mais aussi l'intégration interculturelle des personnes qui viennent s'y installer en provenance de Suisse, d'Europe ou du monde. Les vents contraires de la xénophobie et du racisme mettent en évidence l'importance de la tolérance pour l'essor des sociétés pluralistes. La Ville doit donner l'exemple en matière d'intégration et de non-discrimination.

Le partage, dans un respect mutuel, des espaces de vie sociale, notamment dans les quartiers, est de première importance pour la cohésion multiculturelle.

**Objectif n°1** : Assurer l'intégration sociale et interculturelle des personnes de tout âge, notamment dans les quartiers, en s'appuyant sur la participation des habitants, les infrastructures sportives et culturelles existantes.

**Actions:**

1. Se doter, dans les structures existantes, de personnel itinérant en animation socioculturelle intervenant prioritairement au sein d'infrastructures publiques, telles que bâtiments scolaires et préaux, places de sports de quartiers, lieux dédiés au sport ou à l'animation.
2. Créer un réseau « d'agents bénévoles sympas ». Après le suivi d'une formation, ces personnes de référence offriront un soutien aux personnes animant les associations

de quartiers, sportives, culturelles et interculturelles. Ce projet s'inspire directement de l'action menée dans la Commune de Marly (FR), primée par la Confédération.

3. Offrir aux jeunes des espaces d'expression et de rencontre pour des activités destinées aux mineur-e-s, ainsi qu'un espace géré en collaboration entre les jeunes et l'administration communale (selon le projet présenté du Parlement européen des jeunes réuni en avril 2013 à Neuchâtel).
4. Favoriser la réalisation d'une « carte jeune » offrant certains avantages commerciaux, culturels et sportifs (en collaboration avec la commission ad hoc instituée par le Parlement des jeunes).
5. Simplifier et guider l'organisation des événements ou des manifestations sur le domaine public ou dans les quartiers, notamment par l'implication de personnes de référence.

**Objectif n°2 :** Assurer l'accueil, l'information et l'orientation adéquate des personnes qui s'installent à Neuchâtel.

**Actions:**

1. Former le personnel communal en contact avec le public en vue d'optimiser les compétences d'accueil, de communication et d'orientation, y compris avec les personnes illettrées et/ou allophones.
2. Développer des moyens d'information plus ciblés pour les personnes qui s'installent durablement à Neuchâtel (site internet, brochures, bornes informatives dans des lieux stratégiques, réseau wifi gratuit) et leur offrir un « cadeau de bienvenue ».
3. Proposer systématiquement aux nouveaux arrivants la possibilité d'entretiens individuels de conseils et d'orientation.
4. Proposer aux parents allophones un programme de formation sur le système éducatif neuchâtelois visant à renforcer leurs compétences parentales avant l'entrée de leurs enfants à l'école obligatoire (projet en collaboration avec l'association RECIF).
5. Promouvoir l'apprentissage du français, le plurilinguisme et le recours à l'interprétariat entre l'Administration et les nouveaux arrivants.

**Objectif n°3 :** Promouvoir l'intégration dans le monde du travail des personnes en difficulté.

**Actions:**

1. Utiliser toutes les opportunités de création d'emplois de proximité.
2. Organiser régulièrement des espaces de rencontre entre des décideurs économiques en recherche de main-d'œuvre et des demandeurs d'emploi ou de formation, en partenariat avec les services spécialisés (ORP, Office AI, Centres de formation professionnelle, Guichets sociaux régionaux).

## 1.3 Culture

### Enjeux et défis

Fort de son histoire millénaire, Neuchâtel regorge de trésors patrimoniaux et dispose d'une grande richesse culturelle. De nombreux acteurs culturels œuvrent dans des disciplines très diverses, tissant ainsi le lien social qui assure la cohésion de notre population. Ces artistes contribuent à la création de notre identité. Les expressions culturelles variées qu'ils

produisent définissent les valeurs qui fondent notre ville et notre région et auxquelles nous pouvons nous rattacher.

Neuchâtel peut capitaliser sur la continuité historique de son développement, qui génère une fierté d'être neuchâtelois, pour favoriser un enracinement dans notre cité. Pour cela, il faut présenter une offre culturelle à la fois incitative, diverse et créative, face à l'homogénéisation de la culture et des standards de production. La « médiation culturelle » regroupe les activités qui facilitent l'accès à la culture et qui ouvrent un espace de dialogue entre le public, les arts et les sciences.

Neuchâtel doit rester un terreau fertile pour la créativité des artistes et des personnalités qui s'y expriment.

La politique culturelle de la Ville doit permettre d'insuffler un air d'ouverture au monde et aux enjeux contemporains de la vie en société et de différencier Neuchâtel en renforçant son attrait et ses caractéristiques par la culture.

Enfin, un des rôles premiers de la collectivité en matière culturelle est de faire en sorte que les différents milieux artistiques puissent avoir un égal accès aux structures et soutiens publics.

**Objectif n°1** : Promouvoir Neuchâtel comme un terreau fertile d'éclosion de démarches artistiques, de talents et d'expressions culturelles qui contribuent à son rayonnement.

**Actions:**

1. Mettre à disposition des acteurs culturels des espaces d'échange et de rencontre où ils puissent travailler et répéter.
2. Intensifier la médiation culturelle dans les lieux de culture publics et indépendants, de manière à favoriser l'accès de toutes et tous à la culture et créer une carte « culture » avec Caritas.
3. Organiser un concours de création de jeu vidéo pour mieux faire connaître et consolider le centre de compétence national qu'est devenu Neuchâtel grâce au NIFFF dans le domaine de l'image virtuelle, du jeu vidéo et des effets spéciaux.

**Objectif n°2** : Favoriser le développement d'une offre culturelle attrayante pour tous les habitants, qui soit fondatrice de débats citoyens et de lien social

**Actions:**

1. Mieux promouvoir la vie culturelle en révisant le concept d'affichage public, en créant un agenda culturel papier et électronique, en étant présent sur les réseaux sociaux, en recourant au multimédia dans les institutions et transports en commun ainsi qu'en installant un écran dans un lieu public.
2. Soutenir la création d'émissions ou rubriques culturelles dans les médias régionaux pour instaurer un débat permanent sur le rôle de l'art et de la culture dans la société.
3. Sensibiliser le public et former les jeunes au décodage de l'information écrite et visuelle ainsi qu'au fonctionnement et aux enjeux des réseaux ;
4. Soutenir le développement de cafés scientifiques, littéraires et philosophiques.

**Objectif n°3** : Valoriser et préserver le patrimoine culturel de Neuchâtel.

**Actions:**

1. Etudier la création et l'exploitation d'un centre de conservation pour les collections des musées en collaboration avec d'autres collectivités publiques ;
2. Organiser, si possible en collaboration avec les habitants, des visites de lieux et bâtiments historiques (Collégiale, ancienne brasserie Muller, Hôtel de Ville, Tour des prisons, quartier industriel de Serrières) et les animer par des événements culturels adéquats ;
3. Confier à des étudiants de l'Université la conception et la réalisation d'expositions en s'appuyant sur les collections en dépôt afin de renforcer Neuchâtel comme centre de compétence national dans le domaine de la muséographie ;
4. Créer un programme annuel de visites des collections dans les dépôts des musées, de la bibliothèque publique et au Jardin botanique tout en valorisant les métiers qui s'y pratiquent.

## 1.4 Sport

### Enjeux et défis

Le sport et l'activité physique à tous les niveaux remplissent une fonction de promotion de la santé, de développement de la personnalité, d'intégration et de cohésion sociale d'une grande importance pour l'ensemble de la population. Le sport participe du bien-être personnel et peut valoriser la camaraderie, la performance, le goût de l'effort, la persévérance et le dépassement de soi.

Si les activités sportives enrichissent la vie sociale, économique et culturelle, elles connaissent aussi quelques dérives dommageables. Les recherches excessives de performance au mépris de la santé, les rivalités malsaines et intérêts personnels égoïstes au détriment du bien commun, les comportements irrespectueux et les incivilités de certains sportifs ou supporters ne sont pas à banaliser.

Les évolutions constantes dans le sport et l'apparition de nouvelles disciplines ou pratiques d'activités physiques impliquent un ajustement régulier du soutien et des équipements que la Ville met à disposition de la population.

**Objectif n°1** : Encourager la pratique fair-play du sport et de l'activité physique pour toute la population, notamment les jeunes.

**Actions:**

1. Appliquer et communiquer les principes de fair-play développés par Swiss Olympic dans le cadre du concept « Cool and Clean » ([www.coolandclean.ch](http://www.coolandclean.ch)) au sein de l'ensemble des infrastructures sportives de la Ville et auprès des organisateurs d'événements sportifs.
2. Développer et assainir certaines places de sport de quartier (Chanet, Puits-Godet, Acacias et l'Orée notamment).

**Objectif n°2** : Veiller à un juste équilibre dans le soutien de la Ville aux diverses disciplines sportives.

**Actions:**

1. Actualiser la politique d'aide financière fondée sur des critères objectifs au bénéfice des associations sportives n'ayant pas la possibilité d'exercer leur discipline dans les infrastructures appartenant à la Ville (ex. escrime, judo, etc.).
2. Construire des infrastructures nouvelles ou optimiser les infrastructures existantes pour des disciplines émergentes (unihockey, kinball, futsal, tchoukball, rugby, etc.).

**Objectif n°3** : Promouvoir les regroupements de forces des clubs sportifs d'élite et le partage des infrastructures avec d'autres collectivités publiques.

**Actions:**

1. Etablir un plan directeur des infrastructures sportives avec la participation des communes du littoral neuchâtelais.
2. Favoriser un accès prioritaire aux clubs fusionnés.

## 1.5 Logement

### Enjeux et défis

Durant la précédente législature, les orientations politiques de la Ville en matière de logement ont été clarifiées dans le cadre de l'important travail effectué avec la Commission du Conseil général « politique immobilière et du logement ».

Dans un contexte de pénurie de logements persistante et de raréfaction des surfaces constructibles en ville, sans oublier la fin du régime des aides LCAP, les défis et enjeux de la politique du logement pour la législature à venir sont:

- Construction de nouveaux logements pour lutter contre la pénurie de logement, la spéculation immobilière et la hausse généralisée des loyers;
- Promotion d'une nouvelle politique sociale du logement qui tienne compte de la fin des régimes d'allégement fédéraux, cantonaux et communaux (LCAP et LAL) et s'intègre dans la politique sociale globale;
- Etablissement de conditions cadres communales favorisant la construction de logements en cohérence avec la fiche du Plan directeur cantonal « Quartiers durables ».

**Objectif n°1** : Réaliser ou favoriser la création de logements d'utilité publique destinés aux personnes âgées, aux familles et aux personnes en formation.

**Actions:**

1. Créer 150 nouveaux logements d'utilité publique destinés aux personnes âgées, aux familles et aux personnes en formation.
2. Soutenir financièrement, à l'aide du fonds pour la création de logements d'utilité publique (LUP), les maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MOUP) qui destinent leurs logements aux personnes âgées, aux familles et aux personnes en formation.
3. Favoriser un quota de logements (LUP) dans tout nouveau projet d'envergure (plans de quartier et plans spéciaux) en y associant les milieux immobiliers et en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques.

**Objectif n°2** : Etudier un nouveau modèle d'aide à la personne s'intégrant dans la politique sociale cantonale.

**Actions:**

1. Densifier des surfaces locatives au sein des immeubles communaux, favorisant ainsi une mixité de loyers permettant de maintenir des loyers accessibles et de créer des appartements à loyers supérieurs.
2. Evaluer les résultats de la mise en œuvre de l'aide à la personne dans le cadre des appartements du parc résidentiel des Cadolles visant à mettre en place un processus durable permettant de passer l'ensemble des biens immobiliers de la Ville dans un système soumis à un règlement spécifique et permettant l'attribution et la résiliation des baux en fonction des revenus des ménages et du taux d'occupation.

**Objectif n°3** : Accroître la surface de terrains en mains publiques permettant la construction de logements.

**Actions:**

1. Acquérir des terrains ou des immeubles.
2. Etudier la valorisation de parcelles communales construites et sous-exploitées en vue de construire de nouveaux bâtiments locatifs.
3. Modifier l'affectation de certaines zones bâties (friches, zones peu ou non bâties) selon les besoins.

## 1.6 Education, école et formation

### Enjeux et défis

L'école est plus que jamais un lieu de vie et d'éducation central de notre société : le collège primaire est normalement situé au centre du « village », soit du quartier, l'école réunit les enfants jour après jour et ceci pendant des années. Elle offre des chances pour tous, des apprentissages, des rencontres et permet l'identification avec son milieu. Dans notre société en évolution permanente et spécialement dans une ville, les écoles représentent peut-être le vecteur d'intégration le plus puissant.

Le dispositif de formation dont jouit notre ville est particulièrement riche puisqu'il présente l'ensemble de l'offre possible, de l'école obligatoire à l'Université, en passant par les lycées, l'offre d'apprentissages en système dual ou scolaire, des HES, de nombreux instituts et un spin-off de l'EPFL. C'est une chance de pouvoir disposer d'une telle offre de formation et de perfectionnement. Il faut toutefois veiller à la continuité du parcours des jeunes, aux articulations entre les étapes, aux passages à la vie professionnelle. L'adéquation de la palette des choix et l'adaptation permanente à un monde en mouvance sont les défis du système d'éducation.

Il appartient à la Ville de favoriser un contact étroit avec l'ensemble de ces établissements d'enseignement et de promouvoir, respectivement renforcer, les coopérations entre eux et avec les services communaux, notamment les musées, bibliothèques et théâtres.

La Ville soigne les infrastructures nécessaires au développement des écoles et à l'accueil des étudiants, que ce soit en termes de logement ou de transport.

La régionalisation de l'école obligatoire en vigueur depuis 2012 est un processus complexe qui doit être accompagné et affiné. L'école obligatoire doit également examiner les

opportunités et difficultés qu'amènerait l'horaire continu, en contact avec les structures d'accueil.

Il revient également à la Ville de développer davantage encore son offre de places d'apprentissage.

**Objectif n°1 : Consolider Neuchâtel comme ville d'étude et de formation.**

**Actions:**

1. Soutenir le fonctionnement et les services de l'éorén tout en les harmonisant davantage avec les besoins de la ville.
2. Communiquer davantage sur le rôle, le fonctionnement et les atouts de l'école obligatoire.
3. Favoriser un tissu diversifié d'écoles et de formations professionnelles.
4. Promouvoir la place de la ville dans les réseaux académiques nationaux et internationaux.

**Objectif n°2 : Promouvoir l'égalité des chances.**

**Actions:**

1. Assurer la cohérence des activités parascolaires (sport, culture, etc.) proposées aux élèves de la ville.
2. Reconnaître et faciliter le rôle des parents dans l'accompagnement de l'élève notamment via les Conseils d'établissements scolaires intercommunaux (CESI) des centres scolaires et le Conseil des Parents de la ville.
3. Mettre en relation des acteurs autour de l'élève (accueils publics et alternatifs, écoles, parents, clubs sportifs, etc.).
4. Promouvoir la cohésion sociale dans les quartiers en développant des collaborations avec l'école.
5. Organiser des journées de bibliothèques-médias pour les jeunes en formation
6. Multiplier les places ouvertes aux attestations fédérales professionnelles dans l'administration communale.

**Objectif n°3 : Promouvoir la transition entre la formation et le monde professionnel.**

**Actions:**

1. Favoriser la communication et l'expérimentation des possibilités de formation.
2. Participer à l'adaptation des conditions d'admission aux formations post-obligatoires afin d'éviter des situations de blocage.
3. Examiner les « petits » obstacles qui empêchent que des jeunes entrent ou complètent leur formation (tests, mobilité, etc.).
4. Suivre spécifiquement les jeunes à risque durant leur première année d'apprentissage.

## **1.7 Accueil des enfants et famille**

### Enjeux et défis

Les enfants sont une valeur centrale de notre société et représentent son avenir. Ceci d'autant plus dans un contexte où l'élévation de l'espérance de vie et une natalité stagnante conduisent à un vieillissement de notre population.

Or, concilier vie professionnelle et vie familiale demeure un énorme défi, ce qui conduit souvent à l'abandon ou à la réduction sensible des perspectives professionnelles des parents (des femmes le plus souvent), à l'insatisfaction ainsi qu'à des tensions dans la famille.

Il y a pourtant un intérêt clair de la collectivité à favoriser l'épanouissement des compétences acquises tant par les pères que par les mères et, dans le canton qui connaît aujourd'hui le plus haut taux de divorces de Suisse, le maintien de l'employabilité des femmes en particulier.

Un dispositif d'accueil des enfants est donc nécessaire. Il peut être composé de plusieurs intervenants (structures d'accueil, familles de jour, grands-parents, etc.). Mais il est indispensable que le dispositif garantisse un cadre stable, sécurisant et une certaine continuité dans la prise en charge de l'enfant.

**Objectif n°1 :** Poursuivre et affiner le développement de l'offre d'accueil des enfants.

**Actions:**

1. Augmenter le nombre de places d'accueil en préscolaire de 160 places d'ici fin 2017, à répartir avec le dispositif privé.
2. Augmenter le nombre de places d'accueil en parascolaire d'au moins 16% (+ 50 places) d'ici à fin 2017.
3. Diversifier l'offre parascolaire en ouvrant des places d'accueil pendant la pause de midi, en priorité pour les bassins scolaires surchargés.
4. Etendre l'offre d'une alimentation saine et locale dans les structures d'accueil.

**Objectif n°2 :** Promouvoir un partenariat fondé sur des valeurs communes entre les structures d'accueil et l'école.

**Actions:**

1. Créer la plateforme bisannuelle de coordination entre les acteurs scolaires et parascolaires pour promouvoir la compréhension mutuelle des valeurs, réalités et contraintes des familles, des structures d'accueil et des écoles.

**Objectif n°3 :** Appuyer les parents, notamment issus de la migration, dans leur rôle éducatif et mieux prendre en compte les besoins des familles.

**Actions:**

1. Poursuivre le développement des « sept mesures de prévention de l'illettrisme ».
2. Mise en œuvre du concept des structures préscolaires communales destiné à l'intégration de la population migrante, en collaboration avec le réseau cantonal.
3. Consolider les deux lieux de contact (Villa Yoyo et quartier des Acacias).

## 1.8 Sécurité

### Enjeux et défis

D'une manière générale, il est constaté que la criminalité s'est internationalisée grâce notamment aux facilités et vitesses de déplacement. Les grands centres urbains proches de la Suisse ne sont qu'à quelques heures d'autoroute de Neuchâtel. De plus, les moyens de communication modernes se sont très largement répandus. A cela il faut ajouter en milieu



urbain, y compris à Neuchâtel, de nombreux actes d'incivilité et de vandalisme contribuant très largement au sentiment subjectif d'insécurité.

Simultanément, Neuchâtel se trouve à la croisée des chemins en matière d'organisation policière. Depuis l'introduction de la Loi sur la police (LPol) en 2007, il a été décidé la création d'une police cantonale unique. Le transfert de la police de notre ville s'effectue selon la planification dès 2014. Cela engendre une réorganisation complète des moyens de sécurité de la ville, mais aussi, en partie, de ceux de la police neuchâteloise.

Le défi de ces prochaines années est double. Il s'agira de garantir la sécurité de nos citoyens et d'assurer la qualité des prestations sécuritaires offertes par la Ville tant en matière de police, de police du feu qu'en matière de police sanitaire. La préoccupation sera d'assurer un fonctionnement optimal des forces de sécurité qui toutes sont en phase de réorganisation (Police unique, Région Littoral, 144, etc.).

Il est particulièrement important que, dans le sens des constats opérés par l'Observatoire de la cohésion sociale et de la sécurité, on parvienne à renforcer le sentiment de confiance et de solidarité au sein de la population. Avec la participation à la vie des quartiers, il s'agit là d'éléments propres à favoriser le retour à un plus grand sentiment de bien-être et de sécurité.

**Objectif n°1 :** Assurer à la population des prestations de qualité en matière de sécurité, de protection et de sauvetage.

**Actions:**

1. Maintenir la reconnaissance Interassociation de Sauvetage (IAS) du service sanitaire du SIS et atteindre les normes de qualité fixées par l'inspectorat du feu.
2. Sous réserve du résultat de la votation populaire du 24 novembre 2013, mettre en place et exploiter une centrale d'alarme et d'engagement feu et sanitaire, respectivement mettre en œuvre la nouvelle législation.
3. Mettre en place un contrôle qualité des prestations commandées au canton en matière de sécurité.
4. Mettre en place un processus d'alarme en cas d'événements particuliers sur le territoire communal.
5. Centraliser sur le site de la ville les informations destinées à la population relatives à la sécurité, à la protection et au sauvetage.

**Objectif n°2 :** Améliorer la confiance et le sentiment de sécurité au centre-ville et dans les quartiers.

**Actions:**

1. Disposer d'un policier de proximité de quartier pour 3'000 habitants.
2. Mobiliser des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et des mentors pour des cas particuliers et sensibles, prioritairement au centre-ville.
3. Nettoyer les tags et éliminer les objets vandalisés dans les 48 heures.
4. Approfondir le processus de traitement des plaintes des citoyens.

**Objectif n°3 :** Contenir puis diminuer le nombre d'incivilités et d'actes de vandalisme sur le territoire communal.

**Actions:**

1. Améliorer l'éclairage public de manière ciblée.
2. Coordonner l'engagement des acteurs sécuritaires sur les points sensibles de la Ville

(Police, voirie, TSHM, etc.).

3. Responsabiliser les organisateurs et exiger des équipes d'encadrement des manifestations (service de sécurité, médiateurs).
4. Elargir l'accès aux équipements et infrastructures destinés au public (collèges, salles de gym, etc.).
5. Augmenter la présence de la police la nuit.

## **2. Promotion du rayonnement de la Ville de Neuchâtel et de l'agglomération**

### **2.1 Aménagement et mise en valeur du patrimoine naturel**

#### Enjeux et défis

Préserver les ressources naturelles avec une vision à long terme est un des enjeux majeurs de notre société. Il s'agit notamment de veiller à la qualité des liens entre la nature et la ville. Une bonne utilisation du territoire pour les activités humaines doit prendre en considération les notions de paysage et de biodiversité. Pour ce faire, il s'agit de valoriser:

- Les paysages de la région.
- La richesse en biodiversité des forêts.
- L'offre de loisirs en forêt déjà proposée.
- Les liens existants et à créer entre les activités proposées dans les milieux naturels et l'offre culturelle (musées, bâtiments historiques et urbanisme, nature en ville, jardin botanique, etc.).
- L'offre actuelle en transports publics.

Et de développer :

- La mise en réseau des diverses offres.
- Une offre attractive vulgarisant la gestion multifonctionnelle de la forêt et invitant à la découverte des écosystèmes naturels et de leurs habitants.
- L'offre d'activités à l'extérieur pour les écoles.
- La recherche et la connaissance scientifique des milieux naturels en présence.
- Une offre attractive de transports doux et durables pour les loisirs en forêts.

**Objectif n°1** : Valoriser le patrimoine naturel et culturel de notre région, en particulier la forêt, la nature en ville, les rives du lac, les parcs et promenades et le jardin botanique.

#### **Actions:**

1. Renforcer le groupe de travail « Nature en ville », en le dotant de moyens adaptés à sa mission.
2. Renforcer la réglementation communale afin de préserver ce patrimoine.
3. Développer le processus de mise à jour des inventaires.

**Objectif n°2** : Favoriser la biodiversité jusqu'au cœur de la ville

#### **Actions:**

1. Définir un plan d'action pour mettre en œuvre la stratégie Biodiversité suisse décidée par le Conseil fédéral.
2. Prévoir un espace nature dans tous les projets urbanistiques.
3. Réaliser un plan directeur nature.

**Objectif n°3 : Réaliser un parc naturel périurbain****Actions:**

1. Concevoir un projet de parc mettant en valeur les atouts de notre région.
2. Établir un projet définitif par un processus participatif.
3. Rechercher des financements privés pour le projet.
4. Établir un plan de mobilité douce et durable pour les loisirs en forêt.

**2.2 Entretien et valorisation des espaces publics ainsi que du patrimoine bâti et des infrastructures**Enjeux et défis

Les enjeux dans ce domaine sont essentiels car ils couvrent de nombreux volets de la politique communale et participent de manière déterminante à l'image de la ville.

L'entretien et la valorisation des espaces publics, du patrimoine bâti et des infrastructures va en effet jouer un rôle direct sur :

- la qualité de vie et la cohésion sociale, tant il est évident que les espaces publics sont des espaces de vie, des espaces partagés, des espaces de culture ;
- l'attractivité économique de la ville par la mise à disposition d'infrastructures fonctionnelles et efficaces ainsi que par un cadre de vie agréable invitant clients et collaborateurs à venir à Neuchâtel ;
- l'attractivité touristique de la ville ;
- la rentabilisation du patrimoine.

Surface limitée, pression pour les besoins de l'habitat et du développement économique, impératif de conserver des espaces publics ouverts à la population et à la nature et nécessité de faire un lien avec les questions de mobilité : les défis sont nombreux et non des moindres.

L'entretien et la valorisation du patrimoine historique sont de plus particulièrement coûteux pour les deniers publics. Il convient de garder cet élément à l'esprit, notamment en lien avec la redéfinition à venir de la péréquation intercommunale. Au surplus, ce patrimoine historique doit être mieux valorisé et exploité, en termes de promotion et d'attractivité, par exemple en lien avec des célébrations telles le 800ème anniversaire de la Charte en 2014.

La responsabilité publique est donc particulièrement importante dans ce domaine puisqu'il appartient à la collectivité d'user avec sagesse de la mainmise dont elle dispose sur le patrimoine commun.

**Objectif n°1 : Développer une politique durable d'entretien du patrimoine bâti et des infrastructures****Actions:**

1. Expertiser le patrimoine immobilier communal.
2. Initier une planification à long terme de l'entretien du patrimoine immobilier et des infrastructures communales.

**Objectif n°2** : Valoriser les espaces publics au centre-ville et dans les quartiers

**Actions:**

1. Agrandir et créer des places : place de la Coudre, Draizes-Bourgogne, place du Port, réaménagement des Jeunes-Rives, réaménagement d'espaces publics à Serrières et à Monruz.
2. Verdir les cours des collèges par des aménagements paysagers.

**Objectif n°3** : Valoriser le patrimoine historique de la Ville

**Actions:**

1. Assainir/réhabiliter la Brasserie du Théâtre, l'Hôtel de Ville, la Collégiale, le MEN, le collège des Parcs ainsi que le Temple du Bas et initier des études pour l'assainissement des collèges Numa-Droz et des Charmettes.
2. Dans le cadre d'un plan lumière, illuminer les bâtiments historiques.
3. Développer une application numérique (IOS, Androïde) sur les bâtiments historiques de la ville.

## 2.3 Événements culturels et sportifs d'envergure

### Enjeux et défis

En regard de la grande diversité de l'offre culturelle de notre ville, Neuchâtel pourrait gagner en notoriété et s'affirmer davantage sur la scène nationale, voire internationale, si les événements culturels et sportifs majeurs qui s'y déroulent étaient mieux mis en valeur et exploités.

L'objectif à long terme consiste à conférer à Neuchâtel un certain rayonnement et à lui donner une visibilité à travers des événements culturels et sportifs de haut niveau qui positionnent notre ville comme une référence en la matière aux niveaux suisse et européen.

**Objectif n°1** : Valoriser les événements culturels et sportifs existant et présentant une dimension nationale ou internationale, tels que le Busker Festival, le Festival de marionnettes, le Festival Choral, le patinage synchronisé, la Fête des vendanges, etc.

**Actions:**

1. Assurer une animation et une présence visible au cœur de la ville des grands événements culturels et sportifs en collaboration avec les commerçants (vitrines, éclairages, décorations et signalétiques publiques, etc.) ;
2. Organiser une campagne de promotion de la ville de Neuchâtel ciblée dans les régions de provenance des personnes participant aux événements culturels et sportifs et faire de chacune d'entre elles un/e ambassadeur/drice de Neuchâtel dans les pays concernés.

**Objectif n°2** : Promouvoir activement Festi'Neuch, le NIFFF, le Tour de Romandie et la Fête des vendanges comme des événements culturels et sportifs d'envergure.

**Actions:**

1. Lancer dans le cadre du NIFFF un concours européen de courts-métrages tournés avec des téléphones portables ou des tablettes numériques et projeter les films ainsi réalisés sur un écran géant au bord du lac.

2. Lancer un concours international de composition et d'interprétation dans le domaine des musiques actuelles (avec pour 1<sup>er</sup> prix l'enregistrement d'un CD et la possibilité pour le groupe de jouer en live à Festi'Neuch).
3. Assurer la présence d'un char fleuri « Neuchâtel, art de vivre et innovation » lors de la Fête des Vendanges en lien avec le thème annuel du corso fleuri.
4. Organiser des journées de présentation (sous forme d'événements itinérants) de Festi'Neuch, du NIFFF et de la Fête des vendanges dans nos villes jumelles et amies (et en particulier Besançon et Aarau).

## 2.4 Tourisme

### Enjeux et défis

Dans un contexte de mobilité facilitée et de globalisation de l'offre, la promotion touristique de notre région en général et de notre ville en particulier constitue en soi un défi.

Il est donc fondamental d'utiliser de manière systématique tous les potentiels (beauté des sites et des paysages, offre culturelle, richesse du patrimoine historique et bâti, etc.) pour promouvoir l'image de Neuchâtel en tant que ville attractive. La création d'un centre de congrès constitue un objectif majeur. Notre intention est de faire évoluer le Temple du Bas en un lieu permettant d'accueillir des congrès, avec l'infrastructure adaptée, tout en continuant d'assurer les missions culturelles et culturelles dévolues à ce lieu.

Les possibilités offertes par les nouvelles technologies doivent également être exploitées, notamment en recourant à la "réalité augmentée", à savoir la possibilité d'enrichir la perception que nous avons naturellement de la réalité par un ajout d'informations (sons et/ou images) venant s'y ajouter en temps réel. Les tablettes numériques et les smartphones jouent un rôle prépondérant dans ce domaine.

Dans le but d'augmenter le nombre de touristes et de nuitées en ville de Neuchâtel, il convient de différencier notre ville dans l'offre touristique suisse.

Un des principaux défis de notre politique en matière de tourisme est de créer une véritable culture de l'hospitalité dans notre ville.

**Objectif n°1** : Améliorer la structure et la gamme de l'offre touristique.

#### **Actions:**

1. Créer un centre de congrès.
2. Ouvrir une auberge de jeunesse.
3. Encourager et promouvoir d'autres moyens de logement à prix abordables à Neuchâtel et dans les environs (B&B, CouchSurfing, Airbnb, places visiteurs dans le port, etc.) en collaboration avec Tourisme neuchâtelois.
4. Améliorer le volet tourisme du site internet de la Ville de Neuchâtel (lien direct et visible depuis la page d'accueil du site, site multilingue et interactif – travail de référencement).
5. Valoriser l'édicule central (kiosque) de la place Pury comme point d'accueil, de promotion et d'orientation du centre-ville.

**Objectif n°2** : Développer quantitativement et qualitativement le passage et le séjour de touristes en ville de Neuchâtel.

**Actions:**

1. Inventer et promouvoir des week-ends à thème en lien avec les expositions des musées. Valoriser et développer des visites-parcours à thème en collaboration avec Tourisme neuchâtelois.
2. Créer une application pour smartphones/tablettes, avec offre de visites touristiques à réalité augmentée.
3. Déterminer avec les commerçants du centre-ville un assortiment de 5 à 10 spécialités neuchâteloises et/ou de produits aux couleurs de la Ville à destination des touristes (produits comestibles, produits dérivés : couteaux suisses, t-shirt, etc.) et les mettre en vente via les commerçants et/ou dans un lieu à déterminer (Tourisme neuchâtelois, kiosque place Pury, Caves du palais, etc.).
4. Promouvoir des performances artistiques, vidéos et lumières dans le cadre de la mise en œuvre du plan lumière (urbanisme).
5. Améliorer le référencement de la ville de Neuchâtel au niveau national (CFF, labels touristiques, etc.).

**Objectif n°3** : Promouvoir un tourisme doux et de qualité.

**Actions:**

1. Concevoir, en collaboration avec Tourisme neuchâtelois, le Vallon de l'Ermitage comme un produit touristique doux (grande boucle Chaumont - Jardin botanique et petite boucle Rocher de l'Ermitage - Jardin botanique).
2. Améliorer la signalétique lors d'événements touristiques et développer un concept global d'orientation pour les touristes (à la gare, au centre, au sol, city-plan, panneaux Société générale d'affichage, etc.).
3. Mettre à disposition des touristes des véhicules fonctionnant à l'énergie solaire en collaboration avec les Hautes Ecoles (vélos électriques, petits bateaux solaires, et autres).
4. Développer les atouts du bateau à vapeur «Neuchâtel».

## **2.5 Innovation et qualité des services publics**

### Enjeux et défis

Dans le contexte d'une ville vouée à la haute technologie et à l'innovation, il serait regrettable que l'Administration communale fasse figure de « cordonnier mal chaussé ». Cette évolution technologique s'impose d'autant plus que les besoins et les attentes des citoyens ont évolué et qu'il convient de s'y adapter en adoptant des solutions performantes et innovatrices.

Neuchâtel se doit d'être une ville « à la pointe » et « à la page », dotée d'une administration performante, apte à répondre aux attentes des utilisateurs avec rapidité et souplesse.

La réforme institutionnelle et le troisième volet du désenchevêtrement devraient être l'occasion de supprimer des allers-retours institutionnels entre canton et communes que la population ne comprend plus.

Dans le prolongement des travaux menés durant la législature écoulée et ayant conduit à la mise en place d'un outil de pilotage, il conviendra de travailler sur les processus entre services et entre Directions en fixant des standards qui devraient permettre une plus grande vitesse d'exécution des tâches.

**Objectif n°1** : Développer une administration efficiente et accessible, répondant au mieux aux besoins de la population et reposant sur une solide culture d'entreprise.

**Actions:**

1. Identifier les besoins de la population, par exemple dans le domaine des heures d'ouverture, et les prioriser sur la base d'une enquête de satisfaction.
2. Développer des prestations électroniques au sein de notre administration (e-government, recrutement; etc.).
3. Garantir l'accessibilité aux services de l'administration pour tous (guichet, moyens de communication).
4. Améliorer l'accueil du citoyen à travers deux actions: guide unique physique et formation des collaborateurs et collaboratrices.
5. Développer le processus de communication interne, y compris intranet.

**Objectif n°2** : Rendre plus attrayant le message des autorités politiques en particulier par le recours aux nouvelles technologies de l'information.

**Actions:**

1. Faire évoluer le site internet de la Ville par l'apport de nouvelles fonctionnalités (navigation, recherche, etc.).
2. Analyser la pertinence d'être présent sur les réseaux sociaux et, cas échéant, y être.
3. Gérer le contenu de l'information de manière dynamique, conviviale et régulière.
4. Poursuivre et développer les rencontres avec les citoyens.

**Objectif n°3** : Mettre à la disposition des citoyens et des visiteurs des solutions technologiques innovantes propre à faciliter leur vie quotidienne.

**Actions:**

1. Créer des balades à réalité augmentée.
2. Développer l'accès wifi dans les principaux espaces et sites publics communaux.
3. Créer une plateforme d'échange entre les acteurs de la ville dans la perspective de solutions innovantes.

### **3. Développement économique et durable de la Ville de Neuchâtel**

#### **3.1 Agglomération**

##### Enjeux et défis

Du fait de la redéfinition des équilibres financiers et politiques intracantonaux (voir fiche 19 Finances publiques et fiscalité), le positionnement de la ville sera un enjeu majeur de la législature.

Face à la montée en puissance des nouvelles communes issues des fusions, au dynamisme des régions voisines (Nord Vaudois, Bienne, Région Capitale Suisse), Neuchâtel, ainsi que l'agglomération du Littoral, devra veiller à ne pas se laisser distancer et à conserver son rôle de capitale cantonale, respectivement de porte d'entrée dans le canton.

Les principaux défis seront d'affirmer le rôle et le positionnement de Neuchâtel dans la politique d'agglomération du canton : rôle des trois villes, des vallées, de la Comul et du RUN, ainsi que d'appuyer la nécessaire réforme des institutions.

**Objectif n°1** : Renforcer le rôle et les compétences des communes dans l'esprit du rapport cantonal 07.049 « Un canton, une vision »<sup>1</sup> (RUN, Comul, Trois Villes).

**Actions:**

1. Mettre en place des plans d'action communs renforçant les groupements de communes (Comul et Trois Villes) et réviser les contrats de région.
2. Développer les collaborations entre les Conférences des directeurs communaux de l'Association des communes neuchâteloises et l'Etat
3. Adapter le rôle des villes dans le cadre de la réforme des institutions.

**Objectif n°2** : Poursuivre par des fusions la réalisation d'une agglomération.

**Actions:**

1. Démontrer les avantages d'une fusion auprès des autorités et de la population des communes concernées.
2. Mettre en place un plan de communication.
3. Elaborer une convention de fusion.
4. Organiser un scrutin populaire en 2016

**Objectif n°3** : Développer des partenariats avec les régions voisines.

**Actions:**

1. Adhérer à la Région Capitale Suisse.
2. Développer la mobilité dans le Réseau des villes de l'arc jurassien (RVAJ)
3. Intensifier le partenariat avec la Ville de Besançon dans les domaines touristiques, commerciaux et sportifs.

## **3.2 Développement économique et emploi**

### Enjeux et défis

Le développement de l'emploi en Ville de Neuchâtel ces dernières années a généré une relative diversification de l'offre du fait de l'arrivée des Hautes Ecoles, de l'essor du secteur de la microtechnique ainsi que de l'implantation de plusieurs entreprises actives dans le secteur médical.

Néanmoins, Neuchâtel offre encore une trop forte vulnérabilité du fait de ses liens particulièrement forts avec une entreprise multinationale du secteur agro-alimentaire source de nombreux emplois et d'importantes recettes fiscales.

La politique économique de la Ville pour la législature à venir devra donc se concentrer sur un effort de diversification du tissu économique et sur l'émergence d'emplois permettant d'assurer des débouchés professionnels aux jeunes sortant de formation ainsi qu'aux personnes sans emploi.

<sup>1</sup> <http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=21073>



**Objectif n°1** : Promouvoir l'accueil et le soutien d'activités économiques en lien avec les atouts de Neuchâtel, notamment ses hautes écoles et ses domaines de compétences spécifiques.

**Actions:**

1. Appuyer la création d'une école internationale.
2. Renforcer les liens avec le CSEM, NEODE et l'EPFL.
3. Acquérir des terrains ou locaux à vocation commerciale (artisanat, industrie).
4. Développer dans la mesure du possible les zones de mixité (habitat collectif et activités économiques).

**Objectif n°2** : Assurer la création d'emplois et le développement d'entreprises sociales ainsi qu'améliorer l'intégration professionnelle par des mesures ciblées.

**Actions:**

1. Transférer des activités simples de l'administration vers une entreprise sociale à constituer de type Edel's.
2. Accroître les cours de formation des technologies de l'information destinés au public fragilisé afin d'éviter la fracture numérique.
3. Création d'une bourse de l'emploi saisonnier.

### 3.3 Renforcement du développement du centre-ville

#### Enjeux et défis

Neuchâtel a été confronté à une baisse de l'attractivité de son centre-ville concurrencé par une offre marchande plus large des nombreux centres commerciaux présents dans le canton ainsi que des villes voisines.

Le principal défi est de rompre le cycle infernal dans lequel une baisse de la fréquentation entraîne une baisse de l'offre et de la diversité, phénomène qui génère à son tour une baisse de la fréquentation, etc.

La perte de maîtrise d'une partie du patrimoine immobilier géré de l'extérieur du canton conduit souvent à exiger des commerçants des loyers sans rapport avec la réalité locale.

Pour remédier à cette situation, il convient que les autorités de la Ville renouent le dialogue avec des commerçants très critiques à leur égard et insuffisamment proactifs.

Les autorités de la Ville ont défini une stratégie de valorisation du centre-ville accompagnée d'un plan d'action, dans le prolongement d'ateliers participatifs réalisés avec les commerçants sous l'égide de la Haute Ecole de Gestion de Neuchâtel. Il s'agit de mettre en réseau l'ensemble des acteurs concernés, chacun étant une ressource pour valoriser les atouts du centre-ville et favoriser son accessibilité.

Sur un autre registre, nous souhaitons également être plus actifs dans le choix d'implantation de certaines enseignes au centre-ville afin de favoriser la venue d'attracteurs économiques. La venue d'Heidi.com illustre cette volonté.

**Objectif n°1** : Promouvoir une vision partagée entre les parties impliquées dans le développement du centre-ville

**Actions:**

1. Engager un délégué au centre-ville.
2. Créer un espace de coordination réunissant les associations, les parkings, les habitants et l'administration.
3. Instaurer un dialogue régulier entre la commission du développement économique du Conseil général et les associations de commerçants.
4. Soutenir financièrement les animations commerciales réalisées par NCV et Pro Neuchâtel, ainsi que les initiatives prises par les commerçants du centre-ville.
5. Réaliser chaque année des mesures d'embellissement du centre-ville.

**Objectif n°2 : Valoriser la zone piétonne.**

**Actions:**

1. Interdire l'accès à la zone piétonne aux véhicules dès 10h00 avec un système performant.
2. Aménager des zones de livraison aux abords de la zone piétonne.
3. Organiser la livraison des achats jusqu'aux parkings et arrêts de bus Place Pury.
4. Etudier le déplacement du tracé de bus hors de la rue du Seyon.
5. Mettre en œuvre par étapes le plan lumière.
6. Investir dans le mobilier urbain et végétaliser la zone piétonne.

**Objectif n°3 : Encourager et soutenir une offre de qualité, diversifiée et complémentaire des activités commerciales, de loisir et d'habitat au centre-ville.**

**Actions:**

1. Soutenir l'implantation de commerces de qualité au centre-ville.
2. Soutenir la création d'un marché de Noël dans le centre-ville.
3. Créer une plateforme de dialogue avec les propriétaires du centre-ville dans le but de mettre en place une politique immobilière attractive pour les commerçants, les activités professionnelles, les habitants, les activités culturelles.

### **3.4 Aménagement du territoire et urbanisme**

#### Enjeux et défis

La Ville de Neuchâtel jouit selon tous les observateurs d'une position privilégiée entre lac et montagne. Mais ce positionnement, qui constitue un avantage en termes de qualité de vie ou de tourisme, implique également des contraintes : le territoire communal et en particulier le terrain constructible ne sont pas extensibles.

Dans ce contexte, les révisions en cours de la Loi sur l'aménagement du territoire et du Plan directeur cantonal revêtent une importance particulière pour notre ville.

Le développement économique, la démographie, les modifications sociologiques appellent de nouvelles réalisations.

Le défi est clair : il faut densifier tout en améliorant la qualité de vie.

Cet objectif devra être une des lignes de force de la révision du plan directeur communal, du plan d'aménagement communal et du plan directeur régional.

Si on y ajoute les nouveaux enjeux urbains, on voit plus que jamais que, si l'on veut éviter les blocages et pouvoir avancer, il faudra recourir à des processus participatifs permettant aux populations concernées d'être intégrées à la réflexion, de comprendre et partager les enjeux pour, en fin de compte, adhérer aux solutions élaborées démocratiquement.

**Objectif n°1 : Etablir une vision d'aménagement du territoire au sein de la Communauté urbaine du Littoral**

**Actions:**

1. Renforcer et valoriser le rôle de la Commission aménagement du territoire de la COMUL.
2. Diagnostiquer le potentiel de surfaces de plancher constructibles, donc le potentiel d'emplois et d'habitants, au sein de la COMUL.
3. Mettre en place l'organisation et les moyens nécessaires au fonctionnement de la COMUL.
4. Créer une plateforme d'échange et de communication intercommunale.
5. Réaliser un observatoire du logement, de la mobilité et de l'environnement.
6. Etablir le schéma directeur de l'agglomération littorale.

**Objectif n°2 : Conjuguer densification de la ville et qualité de vie pour ses habitants**

**Actions:**

1. Réviser le plan directeur et le plan d'aménagement communal.
2. Mettre en place un processus de gestion continue des inventaires des patrimoines bâtis et naturels, et assurer leur mise à jour.
3. Institutionnaliser des processus participatifs simples, efficaces et adaptés à chaque contexte.
4. Revaloriser les espaces publics, les parcs, les places, les espaces-rues et les cours d'école dans les quartiers (cf. fiche 15).
5. Développer la mixité économique, sociale et d'habitat.
6. Promouvoir les quartiers durables.

**Objectif n°3 : Valoriser les liens entre la ville et le lac. Intégrer les projets d'aménagement des rives dans une vision cohérente et globale adaptée aux enjeux actuels, notamment en termes de mobilité.**

**Actions:**

1. Valider par un processus de concertation une vision urbanistique cohérente et financièrement viable portant sur l'aménagement des Jeunes-Rives, de la place du Port, du Port et de la place Alexis-Marie Piaget.
2. Réaliser un parc urbain aux Jeunes-Rives qui corresponde aux attentes de la population, valorise la plage et propose une offre de restauration adaptée.
3. Améliorer la perception de la population concernant l'accessibilité au centre-ville.
4. Proposer un plan d'actions pour la mise en œuvre du Plan directeur sectoriel "Le lac et ses rives".
5. Réduire le trafic de transit en ville par des mesures de gestion du trafic.

### 3.5 Santé et action sociale

#### Enjeux et défis

Une politique sociale qui veille à garantir la dignité de chacun, qui assure la nécessaire solidarité et promeut la proximité entre les citoyens est un facteur d'équilibre nécessaire au développement de notre société. Elle joue un rôle important, notamment dans la prévention de la marginalisation et de la délinquance.

L'action sociale préoccupe l'opinion publique en raison de ses coûts importants et croissants et, dans notre canton, par son importance supérieure à la moyenne nationale. Il serait toutefois faux de ne voir dans l'action sociale qu'un transfert de fonds vers les personnes plus démunies.

Les causes de la progression de l'aide sociale sont à rechercher, entre autres, dans les exigences du marché du travail, les critères d'accès toujours plus restrictifs aux prestations de l'AI et de l'assurance-chômage ou la modification du taux de conversion dans le 2<sup>ème</sup> pilier. Ces différentes réformes provoquent inévitablement un report de charges sur les communes.

Le système actuel est peu lisible du fait de la pluralité des acteurs et des compétences institutionnelles multiples.

Pour agir plus efficacement, il conviendrait d'agir loin en amont (notamment via les écoles et les offres de formation), de mieux cibler et accompagner les personnes pouvant être réinsérées dans une vie professionnelle active et de concerter les démarches entre les acteurs cantonaux et communaux.

Enfin, avec une espérance de vie sans cesse en progression, une politique sociale doit se préoccuper également des personnes âgées et de leur rôle dans une société dont elles composent le 20%.

La santé publique est confrontée à des défis tels que la qualité des services, l'impact économique, la difficulté de remplacer des médecins généralistes partis à la retraite, la fermeture de pharmacies de quartier, ainsi que des phénomènes comme, par exemple, la malbouffe, ou le burnout.

**Objectif n°1** : Améliorer l'accompagnement social de proximité ou personnalisé des personnes en difficulté

**Actions:**

1. Lancer une étude sur les modalités d'une telle prise en charge, y compris la formation interne des assistants sociaux
2. Améliorer la qualité du suivi en adaptant le nombre de dossiers par assistant social.
3. Compléter l'offre d'hébergement des bénéficiaires de l'action sociale, entre l'hôtel et le foyer avec accompagnement social sur demande.
4. Mettre des heures à disposition des aides à la tenue du budget des ménages (prévention de l'endettement, "ficelles du budget").
5. Renforcer les compétences communales en matière d'insertion socio-professionnelle.

**Objectif n°2** : Respecter et valoriser le rôle et les compétences des personnes âgées.

**Actions:**

1. Rédiger un guide des seniors.
2. Soutenir des projets de mentorats et les communiquer (par exemple : former des jeunes retraités pour aider à établir un budget.)
3. Etablir une politique globale de la Ville à l'intention des aînés et la communiquer.
4. Renforcer la politique de logement pour aînés favorisant leur autonomie.
5. Réduire les obstacles à la mobilité des aînés.

**Objectif n°3** : Etablir un espace institutionnel communal de concertation concernant la politique sociale.

**Actions:**

1. En collaboration avec le canton, lancer l'analyse des causes de la paupérisation et des mesures à introduire en amont.
2. Renforcer les synergies entre les différents groupes de travail communaux actifs dans le domaine.

**Objectif n°4** : Identifier les offres de santé complémentaires en faveur de la population.

**Actions:**

1. Faciliter l'installation de cabinets de groupe pour médecins généralistes.
2. Promouvoir la santé auprès des élèves et leurs familles.
3. Faire reconnaître et favoriser les mesures et moyens auxiliaires pour élèves avec difficultés d'apprentissage.
4. Présence des services de santé sexuelle dans les manifestations publiques.

### **3.6 Finances publiques et fiscalité**

#### Enjeux et défis

A l'instar d'autres domaines, celui des finances publiques et de la fiscalité sera l'objet de diverses réformes qui le placeront au centre des préoccupations durant les années à venir.

La Ville de Neuchâtel se verra confrontée à des défis particuliers en relation, en particulier, avec la modification des équilibres intracantonaux que vont provoquer la 3ème étape du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, la nouvelle péréquation intercommunale et la remise en question des charges dites de centre, la nouvelle répartition du produit des impôts perçus auprès des personnes morales.

Un autre défi pour notre ville sera de renforcer la diversité de son tissu économique, de manière à limiter sa dépendance à un important contribuable.

L'enjeu de ces défis n'est rien moins que la partition que jouera Neuchâtel dans la symphonie cantonale.

**Objectif n°1** : Maintenir des ressources suffisantes et diversifiées en adéquation avec le rôle de moteur que la Ville se doit de jouer au profit du canton.

**Actions:**

1. Veiller à une prise en considération équitable des charges de centre.
2. Affirmer le rôle de capitale de la Ville de Neuchâtel avec le soutien de tous les échelons institutionnels.
3. Rencontrer les entreprises de la place (cocktails et rencontres personnalisées) afin de mieux connaître leurs attentes et d'en tenir compte.
4. Développer des contacts avec les PME, notamment dans le domaine des services, susceptibles de s'installer en ville de Neuchâtel.

**Objectif n°2** : Réaliser les fusions de communes de l'agglomération sans augmenter la charge fiscale.

**Actions:**

1. Développer l'efficacité des prestations par le biais des économies d'échelle et des collaborations renforcées.
2. Prioriser les investissements à réaliser au sein de la Commune fusionnée.

**Objectif n°3** : Intégrer et ajuster le modèle comptable harmonisé (MCH2) pour une meilleure lisibilité des comptes publics.

**Actions:**

1. Développer les compétences des services financiers aux nouvelles exigences techniques du MCH2.
2. Intégrer les changements générés à tous les niveaux institutionnels.
3. Former les acteurs politiques et administratifs.
4. Mettre en place simultanément le MCH2 et le nouveau progiciel comptable.
5. Adapter le plan comptable à la structure de l'administration et aux normes MCH2.

### 3.7 Agenda 21

#### Enjeux et défis

Le terme « développement durable », défini dans le rapport de référence Brundtland (1987), correspond à un «développement qui répond aux besoins de la population actuelle sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.» Cette définition concerne l'ensemble des niveaux, du local au global. Elle se fonde sur l'idée d'équilibre entre les piliers économique, social et environnemental de toute stratégie de développement. Cette définition comporte une forte dimension éthique fondée sur une équité entre les générations et entre tous les individus des différentes régions du globe.

La définition stratégique de la Confédération suisse 2012-2015 pour le développement durable nous rappelle les lignes directrices qui doivent guider sa mise en œuvre en Suisse :

1. Se responsabiliser face à l'avenir;
2. Prendre en compte les trois dimensions du développement durable de manière équilibrée;
3. Intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques;
4. Accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer la cohérence;
5. Atteindre le développement durable par le partenariat.

Suite à la conférence Rio+20, le constat de différents observateurs est que « l'immense défi du développement durable ne peut être relevé que par les pouvoirs locaux, beaucoup plus sensibles à la qualité de vie de leurs citoyens. Les pouvoirs locaux doivent redonner du sens à leur action environnementale et l'insérer dans une perspective globalisante à plus long terme. Il s'agit dorénavant de penser l'action locale environnementale pour entraîner ensuite une dynamique globale ». (Source : La Cité, propos recueillis par Christian Campiche).

**Objectif n°1** : Etablir un processus de création, d'implémentation et de suivi de mesures Agenda 21 « 2<sup>ème</sup> génération ».

**Actions:**

1. Constituer une commission du développement durable et mettre en place le processus Agenda 21.2 avec son calendrier de mise en œuvre, son suivi et son évaluation.
2. Mettre en place une procédure d'achats et d'investissements durables dans l'administration.
3. Intégrer le développement durable dans la planification urbaine (constructions, plan d'aménagement, infrastructures, espaces publics, mobilité).
4. Promouvoir les actions menées dans le domaine du développement durable sur la commune (administration et société civile, communication).

### 3.8 Environnement et politique énergétique

#### Enjeux et défis

Préserver notre environnement et ses ressources pour les générations futures est un des enjeux majeurs auxquels notre époque est confrontée. Face à ce défi, les collectivités publiques ont le devoir de s'engager, avec détermination et persévérance. Albert Schweitzer a illustré de belle manière ce propos : « L'exemple n'est pas la meilleure façon de convaincre, c'est le seul ! ». Voilà un défi que la Ville de Neuchâtel relève depuis de nombreuses années en matière de développement durable et de politique énergétique.

Dans le cadre du programme Cité de l'énergie de la Ville, nous avons économisé, en 15 ans, 24 % d'énergie sur le parc immobilier communal. Nous nous sommes également engagés dans le projet européen Holistic. L'objectif ambitieux est d'économiser 23% d'énergie sur la période 2008-2013 au niveau du quartier de la Ville qui y participe. Signataire de la Convention des maires, la Ville de Neuchâtel vise un but plus ambitieux encore. Il s'agit de concrétiser les objectifs de la société à 2000 Watt, qui vise 66% d'économie d'énergie d'ici à 2050, touchant des domaines tels que l'immobilier, les entreprises et les transports.

Avec nos partenaires, villes et agglomérations engagés en Europe dans ce processus, nous sommes déterminés à atteindre ces buts. A ce titre, il est fondamental de valoriser les efforts de chacun. Inciter la population à s'impliquer dans les efforts d'économie est en effet indispensable pour créer et développer une volonté commune d'agir.

**Objectif n°1** : Etablir une planification énergétique jusqu'en 2035.

**Actions:**

1. Déterminer l'historique des bilans énergétiques et CO2 du territoire communal.
2. Fixer des objectifs pour 2020, 2025, 2030 et 2035.

3. Etablir un programme d'actions pour atteindre les objectifs (par exemple : accélération du taux d'assainissement des bâtiments publics et privés).
4. Mettre en place un système de monitoring pour suivre l'évolution de la situation.

**Objectif n°2 : Renforcer une politique d'économie d'énergie ambitieuse en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la société.**

**Actions:**

1. Réalisation d'actions d'économies énergétiques sur des installations communales : éclairage public, immeubles, collèges.
2. Informer, sensibiliser et communiquer avec les différents acteurs de la société civile à l'aide d'un outil permettant de concrétiser les économies d'énergie réalisées, par exemple par une centrale à négawatts.
3. Soutenir et accompagner les propriétaires privés dans leur démarche d'assainissement de leur bâtiment.
4. Mettre en place une journée annuelle des économies d'énergie (privés, collectivités, industries, services).

**Objectif n°3 : Améliorer l'efficacité énergétique au niveau des industries et des gros consommateurs.**

**Actions:**

1. Poursuivre et réaliser des actions énergétiques sur des objets communaux (STEP, distribution de l'eau potable, etc.).
2. Collaborer et échanger avec les industries locales et favoriser la mutualisation de leurs actions d'efficacité énergétique, par exemple sur le modèle du free-cooling dans le quartier de la Maladière.

**Objectif n°4 : Développer la production d'énergie renouvelable afin de renforcer l'autonomie énergétique de la Ville.**

**Actions:**

1. Continuer à soutenir les privés pour la réalisation d'installations solaires photovoltaïques.
2. Etablir une évaluation du potentiel de toutes les formes d'énergies renouvelables au niveau du territoire communal.
3. Poursuivre la réalisation d'installations de production d'énergies renouvelables sur des propriétés communales.
4. Collaborer avec Viteos pour réaliser des installations de production d'énergies renouvelables de type industriel (p. ex. installations solaires photovoltaïques sur les parois antibruit des CFF).

### **3.9 Transports et mobilité**

#### Enjeux et défis

La mobilité est devenue une thématique incontournable touchant toutes les sphères d'activité. Comment concilier vie économique, urbanisation, qualité de vie, préservation des ressources et de l'environnement?



En signant, au mois d'août 2010, une charte pour une mobilité urbaine durable, le Conseil communal a concrétisé un engagement initié de longue date. Il a également manifesté sa volonté de mettre en œuvre des mesures cohérentes et responsables dans le domaine de la mobilité. Cette charte, soutenue par l'Union des villes suisses, encourage notamment une approche coordonnée des transports et des projets d'urbanisme. Penser la ville dans sa globalité, avec ses habitant-e-s, sa vie économique, culturelle et sociale.

Dans les zones à forte densité de population, des formes de transport durable, à l'instar des transports publics, pédestre et cycliste, assurent une grande partie de la mobilité. Ces formes de transport doivent recevoir la priorité. Assurer la coexistence la plus harmonieuse possible entre les différents usagers de l'espace public reste un but que nous poursuivons, tout comme le développement de la mobilité partagée. Cela suppose un équilibre entre différents intérêts, à savoir les transports, la sécurité, l'esthétique, la vie économique, l'accessibilité au centre et la qualité de vie. Le défi consiste à orchestrer différentes formes de mobilité: déplacements pédestre et cycliste, transports publics et transports individuels motorisés.

**Objectif n°1 :** Développer une vision directrice de la mobilité multimodale en ville de Neuchâtel.

**Actions:**

1. Créer un groupe d'observation sur la mobilité multimodale, intégrant l'ensemble des compétences concernées.
2. Etablir un diagnostic et un bilan de la situation actuelle de la mobilité multimodale.
3. Définir un plan directeur de la mobilité multimodale dans le but de réduire la consommation d'énergie et l'impact sur l'environnement (air, bruit, espace, ressources naturelles).
4. Intégrer la vision à l'échelle de l'agglomération, de la région et du canton.
5. Mise en place d'un outil de monitoring de la mobilité multimodale.

**Objectif n°2 :** Adapter le plan de stationnement au développement de la Ville et du Littoral.

**Actions:**

1. Elargir les tâches de la commission mobilité de la COMUL à la problématique du stationnement en privilégiant le transfert vers la mobilité douce et les transports publics.
2. Intégrer et coordonner les plans de stationnement, y compris les P+R, à l'échelle de la COMUL dans le but de favoriser le transfert modal vers les transports publics et la mobilité douce.
3. Intégrer dans le plan d'aménagement communal (PAC) les principes et recommandations de la fiche A.24 du plan directeur cantonal (PDC) concernant le calcul du nombre de places de stationnement pour les permis de construire.
4. Développer des projets urbanistiques sans voiture ou à faible densité de voitures.

**Objectif n°3 :** Mettre en place les mesures cofinancées par le fonds d'infrastructure de la Confédération (projets d'agglomération)

**Actions:**

1. Requalifier la rue de l'Ecluse.
2. Favoriser l'accès à Mobilité douce et à Bike+Ride en gare de Neuchâtel (dont un couvert à vélos supplémentaire au sud de la gare).

3. Améliorer le réseau Mobilité douce à l'Avenue de la Gare.
4. Développer le dispositif de vélo en libre-service en ville et au sein de la COMUL.
5. Réaliser les mesures décalées du projet d'agglomération 1<sup>ère</sup> génération.

**Objectif n°4 : Adapter les voies piétonnes et cyclables ainsi que l'accès aux transports publics, les déplacements en vélo en ville de Neuchâtel pour l'ensemble de la population**

**Actions:**

1. Etablir un bilan des actions du projet « Ville pour tous ».
2. Identifier et aménager les itinéraires pour personnes à mobilité réduite dans les aménagements publics.
3. Identifier et réduire les obstacles à la mobilité des aînés (escaliers, transports publics, panneaux publicitaires, etc.) ; augmenter le nombre de points de repos.
4. Promouvoir le déplacement des jeunes en mobilité durable (à pied, à vélo, en transports publics).
5. Identifier et sécuriser les principaux itinéraires pour les enfants en se mettant à leur hauteur de vue (120 cm).

\* \* \* \* \*

## VI. Conclusion

"On peut tout ce qui ne dépend que de notre volonté."

Marcel Proust (1871 – 1922)

Les mesures préconisées dans le présent programme politique sont simples, concrètes, précises et répondent à des besoins spécifiques de tout ou partie de nos concitoyennes et concitoyens. Et surtout, elles relèvent toutes de la compétence de nos autorités communales.

Nous sommes habités de la ferme volonté de transformer, au cours des quatre années à venir, ce document en autant de réalités.

La période couverte par le présent rapport est, et sera, une période de mutation. Il suffit de songer aux quelques éléments suivants pour se rendre compte que notre canton ne sera plus le même d'ici quelques années:

- De nouvelles autorités cantonales, installées depuis quelques mois seulement;
- L'émergence de nouvelles communes (dont les deux dernières Milvignes et Val-de-Ruz) qui insufflent un dynamisme bienvenu et modifient les équilibres intracantonaux et intercommunaux;
- L'entrée en vigueur progressive d'une nouvelle fiscalité, tant pour les entreprises que pour les personnes physiques;
- Les projets annoncés, et déjà partiellement en cours, d'une réforme des institutions, d'une nouvelle péréquation intercommunale, d'un troisième volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes;
- La probabilité – pour ne pas dire la nécessité – de voir arriver une solution alternative au Transrun s'agissant de la mobilité au sein du canton.

Le changement présente des risques mais également des opportunités. Et notre Conseil est résolu à exploiter chacune de ces opportunités pour renforcer notre Ville. Osons innover!

Il faut se réjouir des importants investissements consentis au centre-ville par des acteurs économiques extérieurs à notre canton qui sont autant de preuves de la confiance ainsi témoignée en l'avenir de notre Cité. Il faut également se rappeler que nous avons déjà eu la chance de réaliser et d'annoncer des projets enthousiasmants et générateurs d'espoir: l'implantation de Heidi.com au Faubourg de l'Hôpital dans un écrin futuriste, la revalorisation des Caves du Palais, l'ouverture de la passerelle du Millénaire et de celle appelée "Un accès aux utopies". Et d'autres viendront encore.

Nous sommes convaincus que les années à venir seront marquées par un renversement de tendances et que notre ville pourra redoubler de dynamisme.

C'est doté de cet esprit résolument positif, résolument tourné vers demain, que nous entendons, avec votre appui, mettre en œuvre le présent programme politique.

## **B. Planification des dépenses d'investissement 2014 - 2017**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons la planification des dépenses d'investissement pour la période 2014 - 2017.

### **I. Introduction**

La planification quadriennale des investissements s'inscrit dans le programme politique "Neuchâtel, art de vivre et innovation" pour les quatre prochaines années.

Les dépenses brutes de la planification 2014-2017 se montent à 151'753'000 francs, en augmentation de près de 29% par rapport à la précédente.

Les dépenses nettes, elles, se montent à 99'285'000 millions de francs, en hausse de 1,9% par rapport à la précédente.

Les préfinancements inclus dans cette planification, à hauteur de 22,9 millions de francs, expliquent cette faible hausse des dépenses nettes. En effet, en faisant abstraction de ces préfinancements, les investissements nets seraient de 25,4% pour s'établir à 122'185'000 francs. Cette nouvelle pratique de préfinancements, acceptée par les autorités cantonales, a permis de maintenir un niveau élevé de dépenses d'investissement brutes tout en respectant le niveau minimum d'autofinancement de 70% figurant dans la législation communale.

La nouvelle pratique de préfinancements s'inscrit de manière positive dans la mise en place du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). En effet, celui-ci prévoit la possibilité de créer, au moment du budget ou de la clôture des comptes, des réserves pour des projets non encore adoptés (préfinancements). Ceux-ci correspondent à des moyens affectés à des projets d'investissements spécifiquement désignés.

Toutefois, pour ne pas influencer la prise de décision de l'Autorité législative en matière d'investissement, il a été décidé par l'Etat que la possibilité de préfinancement ne sera possible qu'à hauteur de 70% du coût des dépenses, correspondant au taux d'autofinancement prévu par notre réglementation.

La planification qui vous est présentée attribue les moyens nécessaires et suffisants à la réalisation des objectifs du programme politique.

Il est proposé de réaliser de nombreuses mesures d'agglomération et de valorisation urbaine. Nous pensons notamment aux projets d'agglomération de 1ère et 2ème génération, aux réaménagements de la Place de La Coudre, d'espaces publics aux Draizes-Bourgogne et à Serrières.

Mais aussi aux projets de valorisation du patrimoine tels que l'assainissement de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel communal ou encore le réaménagement du Temple du Bas en Centre de Congrès permettant une utilisation multiple du lieu et conforme aux attentes de ses utilisateurs actuels et futurs.

Par ailleurs, pour permettre la réalisation sur le territoire communal de 150 logements en 4 ans, la réserve pour les logements locatifs (3 millions de francs) sera entièrement affectée à des projets de construction de logements d'utilité publique pour 4,2 millions de francs.

## II. Historique : la planification 2010 - 2013

Les tableaux ci-après présentent les investissements tels qu'ils avaient été prévus dans le cadre de la précédente planification.

La comparaison est effectuée en considérant les dépenses effectives pour les années 2010 à 2012 et estimées pour l'année 2013. Les montants figurant dans les tableaux incluent tant ceux du patrimoine administratif que ceux du patrimoine financier. Au final, les investissements nets devraient être inférieurs de 22,8 millions de francs aux intentions de dépenses de la planification 2010-2013.

### Planification 2010 – 2013

	2010	2011	2012	2013	Total
Investissements bruts	27'526'000	31'000'000	32'635'000	26'485'000	<b>117'646'000</b>
Recettes	-4'090'000	-4'298'000	-4'942'000	-6'905'000	<b>-20'235'000</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>23'436'000</b>	<b>26'702'000</b>	<b>27'693'000</b>	<b>19'580'000</b>	<b>97'411'000</b>

### Comptes 2010 – 2013

	C 2010	C 2011	C 2012	E 2013	Total
Investissements bruts	18'039'272	24'567'567	26'676'786	41'576'000	<b>110'859'625</b>
Recettes	-7'778'273	-17'391'868	-6'253'753	-4'838'000	<b>-36'261'894</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>10'260'999</b>	<b>7'175'699</b>	<b>20'423'033</b>	<b>36'738'000</b>	<b>74'597'731</b>

Les différences sont particulièrement marquées en 2010 : décalage du plan d'alignement des Fahys et de l'achat d'un camion échelle et dépenses moins importantes que prévues aux Infrastructures, à l'Urbanisme, au Cimetière et aux Sports, recettes plus importantes que prévues concernant des ventes de terrains (Chaumont, Ponts-de-Martel et Boudry) et des subventions (halle triple de la Riveraine et Collégiale).

En 2011, les principaux écarts ont été les suivants : dépenses moindres aux Infrastructures, à l'Urbanisme, à la Police, à la Culture et à la Mobilité, recettes beaucoup plus importantes que prévues en raison de ventes de terrains (Cadolles et Boudry) et de subventions reçues (école de la Maladière).

En 2012, des dépenses moindres dans tous les secteurs d'activité ont plus que compensé l'achat non planifié de la villa Perret.

Les dépenses brutes ne sont que de 7 millions de francs inférieures à la planification initiale et les bons résultats enregistrés ces dernières années ont permis d'améliorer l'autofinancement.

#### 1. Effet sur l'endettement

Les tableaux suivants présentent l'évolution de la dette globale durant la précédente planification en comparaison avec l'insuffisance ou l'excédent de financement.

Globalement, le financement des investissements de ces quatre dernières années présente un excédent de plus de 96 millions de francs et contribue fortement à la baisse de l'endettement.

Les résultats exceptionnels de ces trois dernières années permettent de dégager des excédents de financement importants.

	<b>C 2010</b>	<b>C 2011</b>	<b>C 2012</b>	<b>Total</b>
<b>Excédent (-) de financement</b>	<b>-7'609'239</b>	<b>-18'166'380</b>	<b>-26'067'605</b>	<b>-51'843'224</b>

### Evolution de l'endettement

Des excédents de liquidités associés aux bénéfices du compte de fonctionnement et au remboursement partiel du prêt accordé à Viteos SA ont permis de poursuivre le remboursement de la dette et de ne procéder qu'à une reconduction partielle des emprunts arrivés à échéance.

	<b>C 2010</b>	<b>C 2011</b>	<b>C 2012</b>	<b>E 2013</b>
Dette à court terme	30'000'000	23'000'000	-	-
Dette à long terme	413'000'000	394'000'000	365'000'000	320'000'000
<b>Total</b>	<b>443'000'000</b>	<b>417'000'000</b>	<b>365'000'000</b>	<b>320'000'000</b>

## 2. Evolution de la charge d'intérêts

La situation conjoncturelle a été favorable à la Suisse durant ces quatre dernières années. Les crises financières de certains pays européens ont pour conséquence de maintenir les taux, tant à court qu'à long terme, extrêmement bas.

Entre 2010 et 2013, les emprunts qui sont arrivés à échéance comportaient des coupons compris entre 4,95% et 2,65%. La reconduction partielle de ces emprunts (en raison des liquidités provenant de la fiscalité des personnes morales et du remboursement du prêt accordé à Viteos SA) s'est faite à des taux compris entre 2,65% et 1,46%. En 2013, par rapport à 2010, la charge d'intérêts a ainsi diminué de 26% pour s'établir à 9,8 millions de francs.

	<b>C 2010</b>	<b>C 2011</b>	<b>C 2012</b>	<b>E 2013</b>
Dette à long terme	413'000'000	394'000'000	365'000'000	320'000'000
Taux moyen au 31 décembre	3.11%	2.97%	2.74%	2.68%
Coût annuel	13'331'114	12'306'661	10'677'239	9'800'000
Nombre d'habitants	32'973	33'282	33'390	33'500
Dette par habitant	12'525	11'838	10'931	9'552

Il est réjouissant de constater que la dette par habitant a diminué ces dernières années pour s'établir en dessous de 10'000 francs (-24%).

### III. Planification financière 2014 - 2017

Pour la nouvelle période 2014 - 2017, les investissements prévus se présentent comme suit :  
Fr.

<b>Investissements bruts</b>	<b>151'753'000.-</b>
Recettes	-52'468'000.-
<b>Total des investissements nets</b>	<b>99'285'000.-</b>

Les montants figurant ci-dessus englobent l'ensemble des dépenses et recettes d'investissements.

Un certain nombre de projets seront préfinancés, au maximum à 70%, par des prélèvements au fonds pour les logements locatifs, à celui pour les mesures d'agglomération et de valorisation urbaine ainsi qu'à la réserve pour l'entretien des bâtiments locatifs. Ces prélèvements seront au maximum de 22,9 millions de francs.

#### 1. Principales réalisations

Pour la période 2014 - 2017, les principaux objets à réaliser et préfinancements par section sont les suivants :

##### Environnement

Les acquisitions et ventes d'immeubles s'inscrivent dans le cadre d'une politique immobilière active qui permet de saisir d'éventuelles opportunités. Les réfections lourdes seront préfinancées à hauteur de 600'000 francs.

##### Infrastructures

Le programme d'entretien du domaine public (chaussées, zone piétonne, escaliers, sentiers, etc.), de 7,3 millions de francs, la deuxième étape du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) pour 3,6 millions de francs, l'aménagement Serrières-PMI pour 4 millions de francs et le renouvellement de véhicules et machines pour 3,5 millions de francs constituent les principales dépenses.

La réfection de la place de la Coudre de 3 millions de francs fera l'objet d'un préfinancement de 1,9 million de francs.

Le renouvellement des équipements et l'adaptation de la STEP atteindra près de 3 millions de francs. Des améliorations des bâtiments à la rue des Tunnels sont prévues pour 2 millions de francs.

L'application de nouveaux plans d'alignement est prévue à hauteur de 1 million de francs et correspond à ce qui nous est connu à ce jour.

## **Urbanisme**

Les dépenses d'assainissement de l'Hôtel de Ville de près de 3 millions de francs seront préfinancées pour 1,3 million de francs.

Cinq projets de réaménagement urbain (espaces publics Draizes-Bourgogne, étude Jeunes-Rives, étude Place du Port, Place Alexis-Marie-Piaget, espaces publics à Serrières et espaces publics à Monruz) totalisant 11,1 millions de francs sont préfinancés à hauteur de 5,2 millions de francs.

Un préfinancement de 1,4 million de francs est prévu pour la réalisation d'un parking en ouvrage sous la place Alexis-Marie-Piaget, dont les dépenses prévisibles, pour la Ville, ont été chiffrées à 2 millions de francs.

La réserve pour des logements locatifs (3 millions de francs) sera entièrement affectée à des projets de construction de logements d'utilité publique de 4,2 millions de francs. L'objectif est de réaliser 150 logements en 4 ans.

D'importance stratégique, la nécessaire révision des plans directeurs et d'aménagement va pouvoir débiter concrètement. Pour ce faire, un montant de 2 millions est prévu, dont 1,3 million jusqu'en 2017.

Les dépenses prévues durant cette planification pour la deuxième étape de restauration de la Collégiale sont de 3,5 millions de francs, dont 1,2 million de francs de subvention.

## **Police**

Des investissements respectivement de 1,5 et 1,2 million de francs ont été planifiés pour la signalisation routière et les bornes de la zone piétonne.

Le projet de centre funéraire est estimé à 5,8 millions de francs.

## **Police du feu**

Les achats de véhicules au SIS sont subventionnés à hauteur de 50% par l'ECAP.

## **Education**

Les dépenses pour la fin des travaux d'assainissement du collège du Crêt-du-Chêne se montent à 4,3 millions de francs. L'assainissement complet du collège des Parcs et de sa salle de gymnastique est planifié à hauteur de 11,2 millions de francs.

De plus, un montant de 2 millions de francs est réservé dans la section « Environnement » sous « Acquisition d'immeubles » pour des projets liés aux structures d'accueil de l'enfance.

## **Culture**

Les travaux de rénovation du MEN se montent à 5,8 millions de francs pour la fin de la première étape et à 2,8 millions de francs pour le début de la seconde.



## Energies

La rénovation de la station de traitement de Champ-Bougin, pour 14,5 millions de francs de dépenses dont 10,1 millions de francs de recettes et le renouvellement des équipements et des compteurs pour 4 millions de francs sont les principaux projets prévus dans le domaine de l'eau et dont les charges financières sont couvertes par les revenus du compte de l'eau.

## Sports

Les changements de revêtement, tant du terrain de la Maladière que de celui de Pierre-à-Bot, se montent à 850'000 francs.

## Mobilité

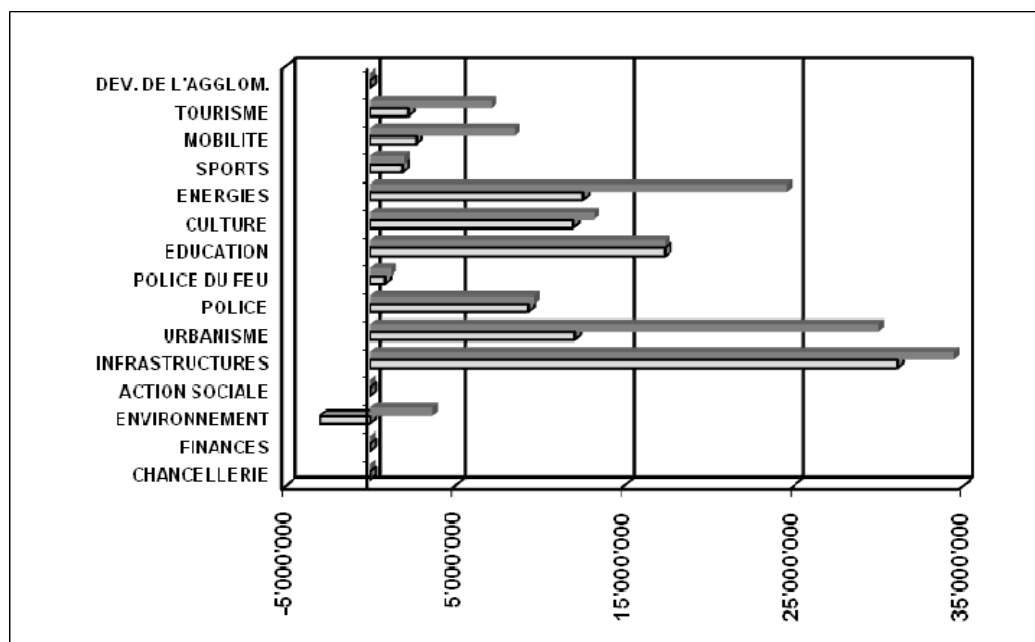
Les projets d'agglomération de deuxième génération prévus à hauteur de 6 millions de francs sont préfinancés pour 3 millions de francs.

Le crédit d'étude pour les mesures Ecluse-Gare-Fahys de 1,5 million de francs fait également l'objet d'un préfinancement de 1 million de francs.

## Tourisme

Le projet de réaménagement du Temple du Bas totalise 6,5 millions de francs, dont 3,7 millions de francs sont préfinancés.

## 2. Répartition par domaine

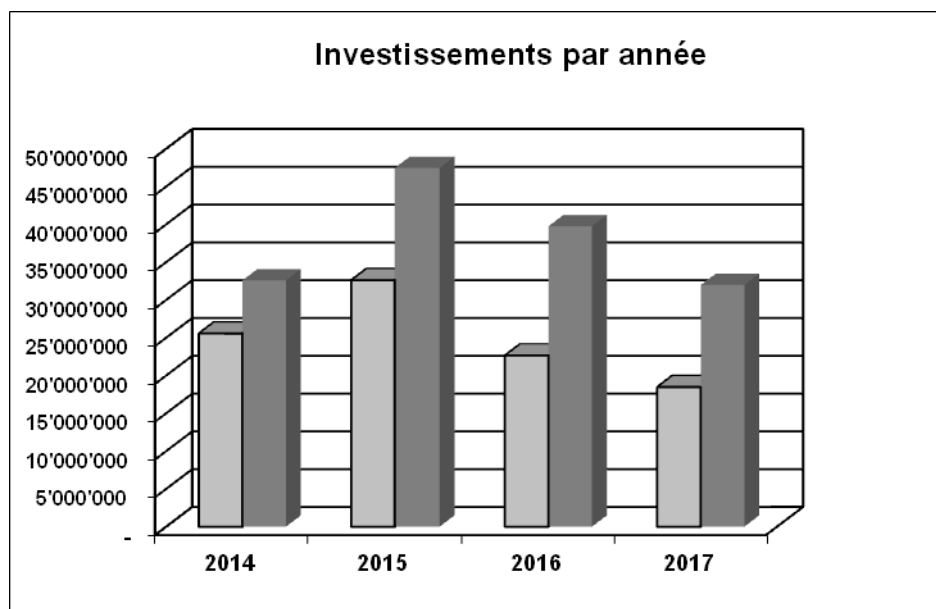


En foncé, les dépenses d'investissement brutes, en clair, les dépenses nettes, préfinancements déduits.

## 3. Répartition annuelle

Le détail par année se présente comme suit :

	2014	2015	2016	2017	Total
<b>Investissements bruts</b>	32'580'000	47'458'000	39'740'000	31'975'000	<b>151'753'000</b>
<b>Recettes</b>	-7'018'000	-14'852'000	-17'096'000	-13'502'000	<b>-52'468'000</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>25'562'000</b>	<b>32'606'000</b>	<b>22'644'000</b>	<b>18'473'000</b>	<b>99'285'000</b>



En foncé, les dépenses d'investissement brutes, en claire, les dépenses nettes, préfinancements déduits.

#### 4. Financement

L'autofinancement est constitué par les amortissements, les variations des comptes de réserves et le report du résultat de fonctionnement.

Si l'autofinancement est insuffisant, le recours à l'emprunt permet de compléter le financement des investissements. La croissance de la dette engendre des charges financières supplémentaires qui se répercutent directement sur le compte de résultat de la Ville.

##### Insuffisance de financement

	2014	2015	2016	2017	Total
<b>Investissements nets</b>	25'562'000	32'606'000	22'644'000	18'473'000	<b>99'285'000</b>
<b>./. Autofinancement</b>	-17'300'000	-17'000'000	-17'100'000	-18'400'000	<b>-69'800'000</b>
<b>Insuffisance</b>	<b>8'262'000</b>	<b>15'606'000</b>	<b>5'544'000</b>	<b>73'000</b>	<b>29'485'000</b>
Taux d'autofinancement	67.7%	52.1%	75.5%	99.6%	70.3%

En intégrant les résultats estimés selon le plan financier 2014 – 2017, résultats proches de l'équilibre, nous pouvons estimer la capacité d'autofinancement. Ainsi, l'insuffisance de financement, pour ces quatre prochaines années, sera de près de 30 millions de francs. Le

programme d'investissement 2014 - 2017 sera donc autofinancé à raison de 70% et financé à hauteur de 30% par des emprunts.

Un effort important a été consenti pour répondre aux exigences introduites en septembre 2009 dans le Règlement général de la commune de Neuchâtel.

Nous précisons également que plus de 20,2 millions d'investissements nets (21% des investissements totaux) sont prévus dans des domaines autoporteurs, c'est-à-dire dont les charges sont couvertes par des taxes (épuration des eaux, enlèvement des déchets, utilisation des ports), par le tarif de l'eau ou par des loyers.

## 5. Effet sur l'endettement

L'insuffisance de financement d'un montant de 29,6 millions de francs pour l'ensemble de la période nécessite, comme précisé plus haut, le recours à l'emprunt. La dette à long terme ne subira cependant pas de hausse car le remboursement du prêt accordé à Viteos SA est planifié également entre 2014 et 2017.

### Effets sur l'endettement

	2014	2015	2016	2017
<b>Evolution de la dette</b>	316'000'000	322'000'000	318'000'000	306'000'000
Compte tenu des remboursements de Viteos et de la recapitalisation de <u>prévoyance.ne</u>	-20'000'000	-10'000'000	-10'000'000	-12'000'000
<b>Taux d'intérêt moyen</b>	2.54%	2.53%	2.45%	2.42%
<b>Coût annuel estimé</b>	8'026'000	8'147'000	7'791'000	7'405'000

Les insuffisances de financement étant faibles en 2016 et 2017, la dette devrait baisser pour s'approcher de la limite des 300 millions de francs. Le taux d'intérêt moyen est en baisse car la proportion d'emprunts à renouveler baisse également.

Le prêt accordé à Viteos SA sera entièrement remboursé durant la période 2014 – 2017.

## IV. Conclusion

Les dépenses brutes et nettes de la présente planification sont en hausse par rapport à la précédente notamment grâce à la nouvelle pratique de préfinancement, tout en respectant les contraintes du niveau minimum d'autofinancement de 70% figurant dans la législation communale.

Les nombreux projets que le Conseil communal se propose de réaliser répondent parfaitement à la devise du programme politique 2014-2017 "Neuchâtel, art de vivre et innovation".

Les perspectives économiques et les choix effectués nous permettent d'envisager une diminution de l'endettement grâce au remboursement du prêt accordé à Viteos SA et malgré la recapitalisation nécessaire de prévoyance.ne. Ainsi la dette baissera pour s'approcher de la limite de 300 millions de francs alors qu'elle était encore de 441 millions en 2008.

## **V. Inventaire des investissements détaillés**

Voir les tableaux ci-après.

## Planification des investissements 2014 / 2017

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	Date	Montant crédit voté	Recettes à recevoir	Dépenses 2014	Recettes 2014	Dépenses 2015	Recettes 2015	Dépenses 2016	Recettes 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Total Dépenses	Total Recettes	Net
<b>ENVIRONNEMENT</b>				1'025'000	1'700'000	875'000	1'700'000	875'000	1'700'000	875'000	1'500'000	3'650'000	6'600'000	-2'950'000
Crédit de construction 2014 / 2017				175'000		175'000		175'000		175'000		700'000	0	700'000
Réfections lourdes		800'000		200'000	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000		800'000	600'000	200'000
Acquisition et vente d'immeubles		2'000'000	6'000'000	500'000	1'500'000	500'000	1'500'000	500'000	1'500'000	500'000	1'500'000	2'000'000	6'000'000	-4'000'000
Reconstruction de la ferme de la Rote	03.06.13	150'000		150'000								150'000	0	150'000

## Planification des investissements 2014 / 2017

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	Date	Montant crédit voté	Recettes à recevoir	Dépenses 2014	Recettes 2014	Dépenses 2015	Recettes 2015	Dépenses 2016	Recettes 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Total Dépenses	Total Recettes	Net
<b>INFRASTRUCTURES</b>				<b>9'600'000</b>	<b>200'000</b>	<b>11'460'000</b>	<b>450'000</b>	<b>8'050'000</b>	<b>1'950'000</b>	<b>5'350'000</b>	<b>700'000</b>	<b>34'460'000</b>	<b>3'300'000</b>	<b>31'160'000</b>
Crédit de construction 2014 / 2017		1'200'000		300'000		300'000		300'000		300'000		1'200'000	0	1'200'000
Remplacement et acquisition de divers véhicules et machines 2011	07.02.11	1'768'000		100'000								100'000	0	100'000
Programme d'entretien du domaine public 2013	04.02.13	1'558'000		500'000								500'000	0	500'000
Remplacement et acquisition de divers véhicules et machines 2012/2013	02.07.12	1'858'000		800'000		100'000						900'000	0	900'000
Aménagement Serrières-PMI		4'000'000		2'000'000		2'000'000						4'000'000	0	4'000'000
STEP renouvellement équipement et adaptation	03.06.13	3'460'000	400'000	1'300'000		1'660'000						2'960'000	0	2'960'000
Véhicules et machines		4'200'000		500'000		1'000'000		1'000'000		1'000'000		3'500'000		3'500'000
Gibraltar, assainissement CFF		1'000'000				1'000'000						1'000'000	0	1'000'000
Amélioration secteur bâtiment Tunnels (voirie et parcs et promenades) yc toiture Petitpierre et Grisel		3'500'000				400'000		800'000		800'000		2'000'000	0	2'000'000
Place de la Coudre		3'000'000	300'000			300'000	<b>300'000</b>	2'000'000	<b>1'600'000</b>	700'000	300'000	3'000'000	2'200'000	800'000
Programme d'entretien du domaine public		8'000'000		2'000'000	50'000	2'000'000	50'000	2'000'000	50'000	1'500'000	50'000	7'500'000	200'000	7'300'000
Application de nouveaux plans d'alignement (Caselle, Deurres et Arnold- Guyot)		1'000'000	500'000	400'000		600'000			200'000		300'000	1'000'000	500'000	500'000
PGEE, étape 2		10'000'000		1'500'000	150'000	1'000'000	100'000	1'000'000	100'000	500'000	50'000	4'000'000	400'000	3'600'000
Etude du traitement des micropolluants		800'000				200'000		400'000		200'000		800'000	0	800'000
Déchetterie (vestiaires, sanitaires, gestion des toxiques)		1'000'000		100'000		500'000		300'000		100'000		1'000'000	0	1'000'000
Application des nouvelles normes de sécurité routières, en relation avec la révision de la LCR		1'000'000		100'000		200'000		250'000		250'000		800'000	0	800'000
Transformation du couloir central dans les serres (ouvrants, chauffage, etc.)		200'000				200'000						200'000	0	200'000

## Planification des investissements 2014 / 2017

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	Date	Montant crédit voté	Recettes à recevoir	Dépenses 2014	Recettes 2014	Dépenses 2015	Recettes 2015	Dépenses 2016	Recettes 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Total Dépenses	Total Recettes	Net
<b>URBANISME</b>														
Crédit de construction 2014 / 2017		1'400'000		350'000		350'000		350'000		350'000		1'400'000	0	1'400'000
Hôtel communal, façade et ascenseur		500'000		500'000	400'000							500'000	400'000	100'000
Rue de l'Orée 58 à 68	07.05.12	7'800'000	200'000	1'000'000	700'000							1'000'000	700'000	300'000
Brasserie du Théâtre (toiture)		500'000		500'000								500'000	0	500'000
Hôtel-de-Ville		2'850'000	950'000	600'000	250'000 300'000	2'250'000	700'000 1'000'000					2'850'000	2'250'000	600'000
Nouveaux locaux SECOPO	29.05.13	1'900'000	20'000	1'900'000			20'000					1'900'000	20'000	1'880'000
Construction de logements d'utilité publique		4'200'000		300'000	200'000	2'500'000	1'800'000	1'000'000	800'000	400'000	200'000	4'200'000	3'000'000	1'200'000
Première étape de mise en place d'un processus de gestion durable du parc immobilier de la Ville de Neuchâtel (EpiC)	12.03.12	988'500		500'000		188'000						688'000	0	688'000
Crédits d'étude		400'000				400'000						400'000	0	400'000
Cité de l'énergie 7ème étape		500'000		50'000		150'000		150'000		150'000		500'000	0	500'000
Réaménagement espace public Draizes-Bourgogne		1'100'000	563'000	200'000	100'000 100'000	800'000	400'000 300'000	100'000	63'000			1'100'000	963'000	137'000
Réaménagement des jeunes-Rives (étude projet)		1'500'000		500'000	500'000	1'000'000	500'000					1'500'000	1'000'000	500'000
Réaménagement Place du Port, Place Alexis-Marie Piaget, Port (étude projet)		1'500'000		500'000	500'000	1'000'000	500'000					1'500'000	1'000'000	500'000
Extension du parking du Port, Place Alexis-Marie Piaget		2'000'000								2'000'000	1'400'000	2'000'000	1'400'000	600'000
Réaménagement d'espaces publics à Serrières		4'000'000	1'000'000					1'500'000	1'400'000	1'500'000	1'000'000	3'000'000	2'400'000	600'000
Réaménagement d'espaces publics à Montruz		4'000'000	2'000'000			1'500'000	1'000'000 500'000	1'500'000	500'000 900'000	1'000'000	500'000	4'000'000	3'400'000	600'000
Etude complémentaire développement Charmettes		300'000		150'000		150'000						300'000	0	300'000

En rouge, les montants préfinancés par prélèvement aux fonds pour les logements locatifs, à celui pour les mesures d'agglomération et de valorisation urbaine et à la réserve pour l'entretien des bâtiments locatifs

## Planification des investissements 2014 / 2017

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	Date	Montant crédit voté	Recettes à recevoir	Dépenses 2014	Recettes 2014	Dépenses 2015	Recettes 2015	Dépenses 2016	Recettes 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Total Dépenses	Total Recettes	Net
Révision du plan directeur et du plan d'aménagement		2'000'000	50'000	100'000		400'000		400'000		400'000		1'300'000	0	1'300'000
Réalisation de la passerelle du Millénaire, projets d'agglomération 1ère génération		1'550'000	1'000'000		300'000							0	300'000	-300'000
Réalisation aménagement rue Crét- Taconnet, projets d'agglomération 1ère génération		970'000	290'000	200'000	100'000	770'000	100'000 400'000		190'000			970'000	790'000	180'000
Crédit d'étude structure d'accueil Jaquet-Droz 9		400'000	100'000			400'000	100'000 200'000					400'000	300'000	100'000



## Planification des investissements 2014 / 2017

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	Date	Montant crédit voté	Recettes à recevoir	Dépenses 2014	Recettes 2014	Dépenses 2015	Recettes 2015	Dépenses 2016	Recettes 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Total Dépenses	Total Recettes	Net
<b>POLICE</b>				700'000	200'000	3'750'000	100'000	4'200'000	0	1'000'000	0	9'650'000	300'000	9'350'000
Crédit de construction 2014 / 2017		200'000		50'000		50'000		50'000		50'000		200'000	0	200'000
Signalisation		1'550'000		450'000		600'000		150'000		350'000		1'550'000	0	1'550'000
Bornes zone piétonne		1'700'000				600'000		600'000		600'000		1'200'000	0	1'200'000
3ème étape du plan de stationnement	30.06.08	4'825'000	1'000'000	200'000	200'000	100'000	100'000					300'000	300'000	0
Centre funéraire		5'800'000				3'000'000		2'800'000				5'800'000	0	5'800'000
Cimetière		900'000						600'000				600'000	0	600'000
<b>POLICE DU FEU</b>				200'000	100'000	700'000	100'000	300'000	150'000	0	0	1'200'000	350'000	850'000
Véhicules SIS		700'000	350'000	200'000	100'000	200'000	100'000	300'000	150'000			700'000	350'000	350'000
Equipement centrale 144/118 au SIS		500'000				500'000						500'000	0	500'000

## Planification des investissements 2014 / 2017

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	Date	Montant crédit voté	Recettes à recevoir	Dépenses 2014	Recettes 2014	Dépenses 2015	Recettes 2015	Dépenses 2016	Recettes 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Total Dépenses	Total Recettes	Net
<b>EDUCATION</b>				7'490'000	0	7'700'000	0	2'200'000	0	0	0	17'390'000	0	17'390'000
Assainissement du collège du Crêt-du-Chêne	06.02.12	1'1725'000		4'325'000								4'325'000	0	4'325'000
Agrandissement du collège du Crêt-du-Chêne	06.02.12	475'000		475'000								475'000	0	475'000
Etude et concours d'architecture du Collège des Parcs (salle de gym)		450'000		450'000								450'000	0	450'000
Collège des Parcs, assainissement complet		8'200'000		2'000'000		4'000'000		2'200'000				8'200'000	0	8'200'000
Collège des Parcs, salle de gym		3'000'000				3'000'000						3'000'000	0	3'000'000
Assainissement Clos 21		240'000		240'000								240'000	0	240'000
Structure d'accueil Domino		700'000				700'000						700'000	0	700'000

## Planification des investissements 2014 / 2017

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	Date	Montant crédit voté	Recettes à recevoir	Dépenses 2014	Recettes 2014	Dépenses 2015	Recettes 2015	Dépenses 2016	Recettes 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Total Dépenses	Total Recettes	Net
<b>CULTURE</b>				2'350'000	0	4'150'000	700'000	2'650'000	100'000	4'050'000	400'000	13'200'000	1'200'000	12'000'000
Crédit de construction 2014 / 2017		200'000		50'000		50'000		50'000		50'000		200'000	0	200'000
Collège latin, étude et concours		400'000				100'000		300'000				400'000	0	400'000
Rénovation MEN, 1ère étape	07.05.12	5'800'000		1'000'000		2'800'000		2'000'000				5'800'000	0	5'800'000
Rénovation MEN, 2ème étape		3'800'000								2'800'000		2'800'000	0	2'800'000
Restauration et mise en valeur de la Collégiale, 1ère étape	30.06.08	8'300'000	4'150'000	500'000								500'000	0	500'000
Restauration et mise en valeur de la Collégiale, 2ème étape		15'500'000	7'000'000	800'000		1'200'000	700'000	300'000	100'000	1'200'000	400'000	3'500'000	1'200'000	2'300'000

## Planification des investissements 2014 / 2017

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	Date	Montant crédit voté	Recettes à recevoir	Dépenses 2014	Recettes 2014	Dépenses 2015	Recettes 2015	Dépenses 2016	Recettes 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Total Dépenses	Total Recettes	Net
<b>ENERGIES</b>				2'125'000	368'000	2'515'000	674'000	8'425'000	4'966'000	11'500'000	6'002'000	24'565'000	12'010'000	12'555'000
<b>Production et captages</b>														
Champ-Bougin, rénovation station de traitement		23'500'000				500'000	350'000	7'000'000	4'900'000	7'000'000	4'900'000	14'500'000	10'150'000	4'350'000
Fontaine-André, rénovation réservoir		1'620'000		865'000	346'000	755'000	302'000					1'620'000	648'000	972'000
Le Chanet, rénovation réservoir		1'730'000						110'000	22'000	1'080'000	216'000	1'190'000	238'000	952'000
Le Plan, rénovation réservoir		3'240'000						55'000	22'000	2'160'000	864'000	2'215'000	886'000	1'329'000
Automatisation et télégestion, rénovation		440'000	88'000	110'000	22'000	110'000	22'000	110'000	22'000	110'000	22'000	440'000	88'000	352'000
<b>Distribution</b>														
Renouvellement des équipements et compteurs		7'600'000		1'000'000		1'000'000		1'000'000		1'000'000		4'000'000	0	4'000'000
Crédits de construction		600'000		150'000		150'000		150'000		150'000		600'000	0	600'000
<b>SPORTS</b>				540'000	0	650'000	45'000	600'000	40'000	200'000	0	1'990'000	85'000	1'905'000
Crédit de construction 2014 / 2017		800'000		200'000		200'000		200'000		200'000		800'000	0	800'000
Malacière, chagement du terrain synthétique		450'000	45'000			450'000	45'000					450'000	45'000	405'000
Pierre-à-Bot, changement du revêtement de l'ancien terrain synthétique		400'000	40'000					400'000	40'000			400'000	40'000	360'000
Nid-du-Crô, remplacement du système de chloration		340'000		340'000								340'000	0	340'000

## Planification des investissements 2014 / 2017

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	Date	Montant crédit voté	Recettes à recevoir	Dépenses 2014	Recettes 2014	Dépenses 2015	Recettes 2015	Dépenses 2016	Recettes 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Total Dépenses	Total Recettes	Net
<b>MOBILITE</b>														
Projets d'agglomération 2ème génération		6'000'000	1'800'000	700'000	500'000	1'300'000	1'000'000	3'300'000	2'500'000	3'200'000	1'800'000	8'500'000	5'800'000	2'700'000
Crédit d'étude mesures Ecluse-Gare- Fahys et passerelle, projets d'agglomération 2ème génération		1'500'000		500'000	500'000	500'000	500'000	2'500'000	800'000 1'700'000	3'000'000	1'000'000 800'000	6'000'000	4'800'000	1'200'000
Mesures en faveur d'une mobilité durable		500'000		100'000		100'000		200'000		100'000		500'000	0	500'000
Agenda 21.2		500'000		100'000		200'000		100'000		100'000		500'000	0	500'000
<b>TOURISME</b>														
Subvention d'investissement en faveur de la Fondation "Au Suchiez"	21.04.08	700'000		500'000	500'000	2'500'000	2'500'000	4'140'000	1'900'000	0	0	7'140'000	4'900'000	2'240'000
Réaménagement du Temple du Bas, centre de congrès		6'500'000	1'200'000	500'000	500'000	2'500'000	500'000 2'000'000	3'500'000	200'000 1'700'000			6'500'000	4'900'000	1'600'000

# Suivi des mesures du programme politique 2010-2013

## Etat de la mesure (définition) : 158 actions au 28 octobre 2013

Objectif atteint, décision politique prise:	<b>Mesure réalisée</b>	<b>78</b>	<b>(49.3%)</b>
En cours de réalisation:	<b>En cours</b>	<b>51</b>	<b>(32.3%)</b>
Réflexions en cours:	<b>A l'étude</b>	<b>26</b>	<b>(16.5%)</b>
Aucune mesure prise:	<b>Abandonnée</b>	<b>3</b>	<b>(1.9%)</b>
	<b>Total</b>	<b>158</b>	<b>(100%)</b>

No	Qui	Démarche, procédure, décision politique	Suivi de la mesure	Etat de la mesure
1	Jeunesse et Intégration	travailler davantage avec les associations (social, sport, culture, etc.). Offrir aux associations une tribune dans notre journal « Vivre la ville » afin de les faire connaître et provoquer une adhésion plus forte de la population. Favoriser l'auto-organisation de la population dans les domaines de la culture, des sports, des organisations de jeunesse ainsi que le bénévolat	Rencontres entre le Conseil communal et les habitants dans le cadre de la « Semaine de la démocratie ». Création à l'étude d'une nouvelle rubrique réservée aux associations dans le journal de la Ville. Organisation par les associations d'ainés elles-mêmes de la réception des nouveaux retraités. Mise sur pied du projet SOS bénévolat (cf. mesure n° 10)	Réalisée
2	Jeunesse et Intégration	développer les activités en faveur des enfants et adolescents durant les vacances scolaires (accueil parascolaire, passeport vacances, camps de la Rouvraie, offres du Service des sports, Centre de loisirs) dans le cadre de la politique générale de conciliation « vies familiale et professionnelle ».	Ouverture d'une structure d'accueil pendant les vacances scolaires dès l'automne 2011.	Réalisée

3	Jeunesse et Intégration	lutter contre l'illettrisme : mise en place du programme quadriennal de promotion de la lecture au sein des crèches communales, puis du dispositif d'accueil parascolaire. Soutenir les actions de prévention menées dans les quartiers, les institutions et en milieu scolaire par les Associations « Lire et Ecrire » et « PIP » (prévention de l'illettrisme au préscolaire) ; mettre en relation des jeunes et des personnes âgées pour favoriser la lecture	Mise en œuvre de « sept mesures d'encouragement à la lecture » au sein des crèches communales et extension de quatre d'entre elles à quelques crèches privées subventionnées grâce au soutien de l'ODM. Soutien à l'association Lire et Ecrire ainsi qu'à une action de promotion de la lecture dans le quartier de Pierre-à-Bot sous l'égide d'Anim'Action. Création au sein de l'Hôtel des Associations d'un « Espace lecture » réunissant des enfants de nos écoles et des membres du Mouvement des aînés.	Réalisée
4	Ressources humaines	former le personnel communal au développement des liens de proximité avec la population (formation interne), favoriser le dialogue	Prévue pour un service, une campagne plus large est envisagée	En cours
5	Jeunesse et Intégration	favoriser l'intégration des communautés étrangères en intensifiant notre collaboration avec des associations comme Bibliomonde et Culture nomade notamment	Les communautés étrangères bénéficient de locaux dans les écoles. Les enfants immigrés bénéficient d'appui langagier. Pilote de coaching scolaire pour élèves en difficultés. Espace-parents en collaboration avec le COSM. Cf réponse à la question écrite no 04-801, du 2 février 2004, des groupes pepecosol et socialiste intitulée « Tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droit ». CES avec 2 représentants de langues.	Réalisée

6	Sports	favoriser l'organisation de manifestations culturelles et sportives dans les quartiers	Le concept "Midnight Sports & spots" a été élaboré dans le cadre du groupe de travail «Bémol à l'alcool ». Après son approbation par le Conseil communal, il a été mis en oeuvre.	Réalisée
7	Jeunesse et Intégration	évaluer le programme pilote « Anim'Action » et le cas échéant le poursuivre et l'étendre à d'autres quartiers de la ville	Evaluation réalisée et projet de rapport en cours	Transféré à Culture et Sports En cours
8	Sécurité	adapter et développer la police de proximité et l'Observatoire de la cohésion sociale et de la sécurité	Création du groupe de travail « Bémol à l'alcool » de l'Observatoire. Renforcement de la police de proximité dans le quartier des Beaux-Arts.	Réalisée
9	Jeunesse et Intégration	développer les collaborations avec les sociétés locales, y compris avec les associations d'étudiants et les directions des homes	Des propositions seront faites dans le cadre du rapport concernant le bilan (délégué aux personnes âgées, gestion de la Cité universitaire) et la suite du projet-pilote Anim'Action	Réalisée
10	Jeunesse et Intégration	favoriser l'entraide citoyenne en collaboration avec le tissu associatif et en particulier avec l'Association neuchâteloise de services bénévoles	Création de la cellule « SOS bénévolat »	Réalisée
11	Sécurité	évaluer et négocier les modalités de la convention passée entre la Ville de Neuchâtel et le chef du DJSF concernant la collaboration policière en ville de Neuchâtel	Etude Team Consult et sondage de victimisation de l'Université de Zürich réalisés.	Réalisée
12	Sports	développer le sport en entreprise, dans une organisation de partenariat public/privé	Une dizaine d'entreprises de la région a été contactée. Les attentes suivantes nous ont été soumises : Préparation physique en vue de réaliser une rencontre ou un challenge, soit :	Réalisée



			Sortie d'entreprise avec une partie sportive ; Manifestation sportive par équipe (ex : Tour du canton) Proposer une activité ponctuelle (ex. sortie en raquette). Mettre en place des activités groupées dans les quartiers où résident plusieurs entreprises. Mettre sur pied une journée sous la forme d'un « check up » visant à évaluer la forme physique des employés.	
13	Affaires sociales	emploi : favoriser l'intégration socioprofessionnelle des personnes émergeant à l'aide sociale et plus particulièrement la population des moins de trente ans par l'engagement d'une vingtaine de stagiaires en premier emploi et par l'ouverture de nouveaux programmes d'occupation à Neuchâtel	Ateliers Phénix et Edel's SEMO Job Service BâtiPlus	Réalisée
14	Affaires sociales	vieillessement : œuvrer, dans le cadre des fondations existantes, à la création d'une trentaine d'appartements protégés pour personnes âgées, avec un fonctionnement innovant dans le domaine	Deux projets sont à l'étude, en lien avec les fondations actives dans ce domaine, l'un sur le terrain de Jehanne-de-Hochberg intégrant un appartement Domino	En cours Projet Jehanne-de-Hochberg: abandonné
15	Jeunesse et Intégration	créer une cantine scolaire au sein de l'Hôtel des Associations	La cantine est en fonction, mais elle ne rencontre pas le succès escompté	Réalisée
16	Sports	écoles de sport, atelier des musées et animation sportive : favoriser les échanges entre disciplines pour les jeunes, en collaboration avec les clubs et les associations	Des enfants de 4 à 7 ans inscrits aux camps multisports se sont rendus, à raison d'un demi-jour par groupe, aux ateliers des musées (Musée d'Ethnographie, Neuchâtel) les semaines suivantes : Du 5 au 9 octobre 2009 : « Le monde selon	Réalisée

			Suchard » Du 12 au 16 avril 2010 : « Retour d'Angola et salles Egyptiennes » Du 11 au 15 octobre 2010 : « Bruits »	
17	Jeunesse et Intégration	renforcer l'attractivité de Neuchâtel en matière d'études supérieures, en favorisant les collaborations entre les Ecoles supérieures du secondaire II et du tertiaire, la HE-Arc et l'Université ; favoriser l'offre en matière de culture, de sport et de logement à destination des étudiants	La Direction de la section siège désormais au Comité de la fondation pour le Foyer de l'étudiant ainsi qu'à la commission de gestion de la Cité universitaire.	Réalisée
18	Jeunesse et Intégration	affirmer la responsabilité des communes dans la gestion de la scolarité obligatoire, y compris après la mise en œuvre de la réforme « HarmoS » et s'opposer à la cantonalisation de cette tâche de proximité	Grâce à une fructueuse collaboration entre les communes (en particulier les villes) et le DECS, la cantonalisation de la scolarité obligatoire n'est plus à l'ordre du jour. Les nouvelles structures scolaires feront l'objet d'un rapport à l'appui de la modification des statuts du syndicat de l'ESRN dans le courant de l'automne 2011.	Réalisée
19	Jeunesse et Intégration	découpler la structure d'accueil « Le Serpentin » aux Valangines, qui accueille actuellement les élèves des collèges de Vauseyon et des Parcs, en trouvant de nouveaux locaux plus proches de ce dernier collège	Décision du Conseil général du 4 avril 2011	Réalisée
20	Jeunesse et Intégration	étendre à la journée complète l'horaire d'accueil de la structure d'accueil « Le Mikado » aux Acacias à l'occasion du déménagement de la crèche dans le nouveau bâtiment propriété de la Ville sur le site des Cadolles	Décision du Conseil général du 4 avril 2011. Mise en œuvre accélérée suite à une pétition	Réalisée
21	Culture	soutenir la culture jeune, émergente, la relève, les nouveaux talents, la création locale, l'art contemporain et les musiques actuelles	Priorité donnée à ces domaines dans l'octroi des subventions extraordinaires.	Réalisée

22	Culture	mettre l'accent sur le fonctionnement des lieux culturels et leur animation	Augmentation de 50'000 frs du soutien à la Case à chocs – Augmentation envisagée pour la Maison du Concert lorsque l'accessibilité du lieu aux compagnies sera concrétisée.	Réalisée
23	Culture	redéfinir les missions de la Maison du Concert et en faire le lieu d'expression privilégié des arts de la scène produits par les indépendants sans exclusivité	Nomination d'un nouveau comité de l'Association et implication active du délégué culturel dans la gestion du lieu.	Réalisée
24	Politique d'agglomération	intensifier la collaboration avec les villes de l'Arc jurassien : Le Locle et La Chaux-de-Fonds, dans le cadre du Réseau des trois villes, ainsi que Bienne et Yverdon-les-Bains	Collaboration active au sein du RVAJ	Réalisé
25	Culture	intensifier la collaboration avec les communes du littoral à travers la commission sport, culture, loisirs de la COMUL et créer un Conseil de la culture au niveau de l'agglomération pour associer en amont nos communes partenaires à l'élaboration de notre politique culturelle	Projet de construction d'un skatepark à Colombier dans le cadre de la Comul approuvé par les 12 communes. Projet en phase de concrétisation.	Réalisée
26	Culture	favoriser l'animation culturelle dans des lieux typiquement urbains où s'exprime la culture postmoderne comme le CAN, la Case à chocs, la Maison du Concert, le Théâtre de la Poudrière, le Théâtre Tumulte, le Centre culturel neuchâtelois, le Bar King	Des moyens de renforcer les soutiens à ces activités dans ces endroits seront proposés dans le cadre du prochain rapport sur la politique culturelle.	Réalisée
27	Culture	renforcer le rôle de centre culturel de nos musées communaux tout en développant les collaborations notamment avec les autres institutions du Réseau des trois villes dans le sens d'une saine complémentarité	Projet commun d'exposition dans les trois musées du Canton autour des automates Jaquet-Droz.	Réalisée
28	Culture	conclure des mandats de prestations avec les acteurs culturels bénéficiant de subventions régulières	De tels mandats seront élaborés après adoption par le Conseil général du rapport	Réalisée

	supérieures importantes	sur la politique culturelle.	
29	consacrer une part importante de nos moyens aux expressions d'avant-garde en favorisant des pratiques artistiques à la pointe de la réflexion exercées par de jeunes talents qui jettent un œil critique sur le fonctionnement de notre société	Une attention particulière dans ce sens est mise lors de l'octroi des subventions culturelles.	Réalisée
30	conserver à Neuchâtel les festivals qui s'y sont développés et soutenir leur expansion contrôlée (Festineuch, NIFFF, Festival choral international, Festival Neuchâtel Scène ouverte, Buskers Festival, Semaine internationale de la marionnette en Pays neuchâtelois)	Une aide financière accrue à ces manifestations de grande envergure est à envisager pour les années à venir, tant sur le plan financier que dans le dispositif pour accompagner et faciliter l'organisation.	Réalisée
31	développer les prestations en partenariat avec les communes voisines regroupées au sein de la Communauté urbaine du littoral (COMUL) au profit de la population de l'ensemble de l'agglomération	Suite des travaux de la COMUL.	Réalisée
32	assainir les bâtiments (p.ex. Pierre-à-Bot 30-32)		Collégiale 2-10 et Collège Promenade : Réalisé Collège latin : en cours Réalisée
	Jeunesse et Intégration	Travaux réalisés pour le collège de la Promenade-Sud et rapport pour le Crêt-du-Chêne au Conseil général le 11.1.2012	
33	développement durable	remplacer progressivement les lampes à incandescence dans l'Administration sur 4 ans en vue de leur interdiction dès la fin 2013	En cours
34	développement durable	réduire la consommation électrique (appareils en stand-by, gestion de l'éclairage, ...) par des campagnes d'informations et de démonstrations par	En cours

		service			
35	Ressources humaines	éliminer les fontaines à eau en bonbonne : programme d'encouragement pour l'utilisation des installations branchées directement sur le réseau ou du simple robinet			A l'étude
36	Infrastructures et énergies	créer une mise en réseau des chauffages à distance existants afin de permettre le développement de leur alimentation en bois produit localement		Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le transfert de trois chauffages à distance à Viteos SA.	Réalisée
37	Environnement	établir un avant-projet pour la réalisation d'un réseau de « froid » à distance au centre-ville à partir de l'eau pompée dans le lac, en collaboration avec les partenaires privés concernés sur la base de l'étude financée par Suisse énergie concernant le potentiel d'utilisation des ressources naturelles pour du Freecooling en ville de Neuchâtel. Pour rentabiliser ce réseau, ce dernier pourrait également être utilisé pour alimenter des pompes à chaleur en période hivernale		Pré-étude réalisée dans le cadre du rapport Cité de l'énergie Reprise du dossier, investissements inclus par Viteos	Réalisée
38	Environnement	rendre obligatoire l'établissement de l'étiquette display pour tous les bâtiments d'habitation et de service (privés et publics) de la Ville de Neuchâtel		Mesure contenue dans le cadre du rapport Cité de l'énergie	Réalisée
39	Environnement	encourager et accompagner les programmes d'assainissement pour les bâtiments dont les valeurs de consommation sont anormalement élevées et les réaliser dans un certain délai tenant compte du cycle de vie du bâtiment (30-40 ans pour les éléments d'enveloppe, 15 ans pour les installations techniques, et quelques mois pour des mesures de réglage ou d'optimisation)			Réalisée dans le cadre du RVAJ – actions bâtiments
40	Développement	étudier et mettre en œuvre des moyens de réduire la		Dossier traité dans le cadre du groupe de	En cours

	durable	consommation de l'éclairage public et de diminuer la pollution lumineuse nocturne	travail « Cité de l'énergie »	
41	Développement durable	introduire le principe de la « Centrale à Négawatts » pour communiquer de manière dynamique au sujet de l'évolution des économies d'énergie. Il s'agit de centraliser et d'ajouter les économies réalisées en kW et d'illustrer le résultat sous la forme d'une « centrale » à production négative. Cet outil de communication permet de fixer des objectifs généraux d'économies en regroupant l'ensemble des actions		En cours
42	Environnement	participer au projet de Management Energétique Urbain selon l'engagement de la Ville. L'outil informatique qui sera développé dans le cadre de ce programme doit en particulier permettre de valoriser et optimiser les réseaux de chauffage à distance existants en y intégrant des installations de production combinées de chaleur et d'électricité		Réalisée
43	Développement durable	poursuivre le projet Holistic qui est actuellement conduit dans le quartier Gare-Mail-Monruz-Maladière et qui permettra d'ici à 2012 de mieux apprécier la manière d'engager les propriétaires privés à entreprendre des actions d'amélioration énergétiques sur leur bâtiment		Réalisée
44	Infrastructures et énergies	faire construire les installations de turbinage des eaux de la Serrière et du Seyon par VITEOS	Projet déposé transfert de concession Serrières.	En cours
45	Infrastructures et énergies	réaliser le turbinage des eaux à la sortie de la STEP	Les études et la réalisation sont assurées par Viteos (également le financement). Nouvelle analyse en cours, 1er dossier pas satisfaisant.	A l'étude

		faire construire les éoliennes prévues à Chaumont par VITEOS	Dossier déposé au DGT	Abandonné
46	Infrastructures et énergies			
47	Urbanisme et Environnement	étudier le potentiel géothermique profond notamment dans le secteur de Monruz en lien avec la chaire récemment créée à l'Université (CREGE) et dans le prolongement de l'étude menée par l'Etat (Programme cantonal de développement de la géothermie à Neuchâtel)		A l'étude
48	Développement durable	évaluer la possibilité d'un regroupement des installations de panneaux solaires photovoltaïques sur des toitures favorables appartenant à la Ville (écoles, patinoires, stade la Maladière, ...) en lieu et place d'installations individuelles et sous une forme à définir		En cours
49	Infrastructures et énergies	faire compléter la centrale photovoltaïque du complexe de la Maladière par VITEOS	En phase d'installation.	Réalisée
50	Transports	assurer la desserte des « Park & Ride » par les transports publics		Réalisée
51	Transports	étudier les moyens d'augmenter la flexibilité et l'offre des transports publics en fonction de l'affluence notamment lors de manifestations		A l'étude
52	Transports	réexaminer le mode de subventionnements des abonnements de l'Onde verte et en assurer, le cas échéant, la promotion		En cours
53	Transports	réaliser le projet « Mobile en Ville » : il s'agirait de proposer une « carte-coupons » permettant à l'utilisateur de bénéficier d'actions concrètes en matière de transports publics et de mobilité en collaboration avec les entreprises concernées		Réalisée lors du Millénaire

54	Transports	étudier, en collaboration avec l'association Noctambus, l'extension de la prestation aux autres villes	étudier, en collaboration avec l'association Noctambus, l'extension de la prestation aux autres villes	Dès août 2011, phase pilote jusqu'à fin 2013.	Réalisée
55	Transports	mettre en place un réseau de points de recharge pour scooter et vélos électriques dans le cadre du programme NewRide	mettre en place un réseau de points de recharge pour scooter et vélos électriques dans le cadre du programme NewRide		Réalisée
56	Transports	mettre en œuvre un 2e train de mesures en faveur d'une mobilité durable	mettre en œuvre un 2e train de mesures en faveur d'une mobilité durable		Réalisée
57	Transports	étudier la création d'un bateau-bus (solaire,...) le long des rives (à l'échelle de l'agglomération)	étudier la création d'un bateau-bus (solaire,...) le long des rives (à l'échelle de l'agglomération)		A l'étude
58	Transports	finaliser et réaliser le programme d'actions « plan de mobilité professionnelle » pour l'administration	finaliser et réaliser le programme d'actions « plan de mobilité professionnelle » pour l'administration		En cours
59	Transports	développer les contacts avec les entreprises afin de favoriser les plans de mobilité d'entreprises par quartier	développer les contacts avec les entreprises afin de favoriser les plans de mobilité d'entreprises par quartier	Projet covoiturage initié en 2011	Réalisée
60	Transports	centraliser dans un catalogue d'outils communs les mesures applicables et appliquées sur la commune de Neuchâtel via le site Internet	centraliser dans un catalogue d'outils communs les mesures applicables et appliquées sur la commune de Neuchâtel via le site Internet		En cours
61	Transports	étudier les moyens d'encourager un système de covoiturage à Neuchâtel	étudier les moyens d'encourager un système de covoiturage à Neuchâtel	Projet covoiturage initié en 2011	Réalisée
62	Environnement	intégrer le domaine de l'énergie et de l'environnement dans les réflexions pour la mise à jour du plan et règlement d'aménagement communal	intégrer le domaine de l'énergie et de l'environnement dans les réflexions pour la mise à jour du plan et règlement d'aménagement communal		Réalisée
63	Infrastructures et énergies	étudier la réduction de l'empreinte routière et notamment élargir l'espace piétonnier au nord de la place Numa Droz	étudier la réduction de l'empreinte routière et notamment élargir l'espace piétonnier au nord de la place Numa Droz	Dossier déposé à l'ARE, crédit d'étude voté par le Conseil général. Concours NumaPort terminé.	En cours
64	Sécurité	étudier la faisabilité de la mise en sens unique de la boucle routière entourant la zone piétonne tout en	étudier la faisabilité de la mise en sens unique de la boucle routière entourant la zone piétonne tout en	Priorité donnée à Numa-Droz.	A l'étude



		maintenant les lignes de transports publics actuels		
65	Environnement	initier le réaménagement les Jeunes-Rives (programme European)	Crédit étude d'avant-projet Ring11-025 voté en 2011	En cours
66	Infrastructures et énergies	réaménager le secteur de Serrières en profitant de l'opportunité des importants aménagements liés à la réalisation du tunnel autoroutier	Travaux planifiés pour 2013-2014 en collaboration avec l'Etat.	En cours
67	Tourisme	étudier l'implantation d'un camping de passage « léger » dans la zone d'utilité publique de Chaumont en vue d'y développer le tourisme vert en lien avec les infrastructures existantes ou à réhabiliter		Abandonnée
68	Environnement	centraliser les données environnementales existantes		A l'étude
69	Environnement	compléter les données environnementales manquantes		A l'étude
70	Environnement	mettre en place un monitoring permettant une consultation simplifiée et un suivi coordonné de l'évolution de la situation dans le domaine environnemental		A l'étude
71	Environnement	établir un bilan de la qualité de l'air sur la base de l'ensemble des études existantes. Assurer un suivi, mettre en place un monitoring de la qualité de l'air par quartier sensible		En cours
72	Environnement	habiller et intégrer la station de référence de mesures de la qualité de l'air à l'avenue de la gare		A l'étude
73	Environnement	bénéficier d'instruments de mesure de la qualité de l'air afin d'affiner les observations à l'échelle locale (quartier, carrefour, rue) en collaboration avec le SCPE, dans le but de contrôler concrètement l'évolution de la qualité de l'air ponctuellement pour évaluer localement les effets des mesures prises et		A l'étude

		suivre les zones critiques (p. ex secteur Draizes, Ecluse, Bercles,...)		
74	Infrastructures et énergies	organiser et favoriser des actions au niveau des quartiers tels que vide-greniers et manifestation de promotion du tri des déchets, de nettoyage du quartier. Favoriser l'introduction de la taxe au sac, développer et intensifier les points de collecte de type Ecopoint	Loi « Taxe au sac » votée par le Grand Conseil. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au règlement concernant la gestion des déchets.	Réalisée
75	Infrastructures et énergies	établir le cahier des charges relatif à l'approvisionnement, la distribution et le contrôle de l'eau par le gestionnaire du réseau d'eau de la Ville de Neuchâtel, soit VITEOS	Mandat de prestation signé.	Réalisée
76	Infrastructures et énergies	étudier, en collaboration avec VITEOS, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires et le Service cantonal de la protection de l'environnement, l'avenir de la station de conditionnement de Champ-Bougin	Demande de crédit d'étude dans le cadre du rapport 13-001 acceptée.	A l'étude
77	Infrastructures et énergies	prendre les mesures nécessaires pour maintenir et garantir la qualité de l'eau produite dans les gorges de l'Areuse	Négociations en cours avec le DGT et les communes concernées : wc, déchets.	En cours
78	Développement durable	diminuer les rejets par les ménages de substances polluantes dans les eaux usées, notamment en ce qui concerne les phosphates dans les produits pour les machines à laver la vaisselle		A l'étude
79	Développement durable	effectuer des campagnes de prélèvements et d'analyses des eaux usées afin de surveiller les rejets et localiser les éventuels rejets non conforme		A l'étude
80	Environnement	poursuivre le programme « Nature en Ville »	Le programme Nature en ville 2 sera terminé en 2013.	Réalisée

81	Environnement	développer une « boîte à outils environnementale » sur le site de la Ville de Neuchâtel			En cours
82	Développement durable	développer des partenariats avec des fournisseurs de solutions « durables » pour obtenir des prix préférentiels (appareils de mesures, abonnements, ...).			A l'étude
83	Environnement	mettre en valeur les actions que certains services ont déjà mises en œuvre, les développer afin que ces expériences puissent être utilisées à plus grande échelle au sein de l'administration et en développer de nouvelles, notamment dans les domaines du recyclage des déchets, des chantiers, de la mobilité, de l'énergie et de la communication. Ce système doit permettre un échange d'expériences avec les autres services, de déceler les points faibles et planifier les actions en vue d'y remédier			Réalisée
84	Développement durable	introduire au sein de l'administration le logiciel Ecoentreprise, un outil informatique développé par Ecoparc et permettant une mise en pratique et une évaluation simple et efficace			A l'étude
85	Infrastructures et énergies	évaluer la composition et la statique des décharges des Plaines-Roches et de Tête-plumée. En cas de besoin, mettre en place un monitoring		Le site de Plaines Roches a fait l'objet d'une étude par le canton. Des investigations supplémentaires sont nécessaires. Un assainissement est à planifier. Le site de Tête plumée est à l'étude.	En cours
86	Infrastructures et énergies	évaluer le risque sur le domaine naturel des falaises, mettre en place un programme de prévention		Etude réalisée dans le cadre de l'entretien du domaine public.	Réalisée
87	Infrastructures et énergies	développer, coordonner et mettre en œuvre une procédure visant à favoriser une démarche		Guide environnemental destiné aux organisateurs. Conditions d'autorisation	Réalisée

		environnementale pour l'organisation de manifestations		
88	Développement durable	dresser un bilan de la situation, reprendre les actions qui ont bien fonctionné et en proposer de nouvelles dans le cadre d'une mise à jour du processus		En cours
89	Développement durable	renforcer les liens entre les générations et concrétiser les principes du développement durable dans la vie quotidienne		En cours
90	Environnement	initier un partenariat entre la population, les autorités et l'administration, notamment en lien avec les projets urbanistiques et d'aménagement	Crédit étude de faisabilité voté en 2011	Réalisée
91	Développement durable	étudier les possibilités de mettre en œuvre cette approche dans les quartiers de la Ville	Crédit étude de faisabilité voté en 2011	Réalisée
92	Développement durable	valoriser le complexe immobilier de la ferme de Pierre-à-Bot suite au départ du siège romand de la Fédération d'éducation à l'environnement		En cours
93	Environnement	adapter l'ampleur de notre parc immobilier et favoriser la cohésion sociale		En cours
94	Environnement	recourir systématiquement au fonds cantonal d'aide au logement		A l'étude
95	Environnement	assainir les bâtiments du patrimoine immobilier administratif		En cours
96	Environnement	doter la Ville d'instruments adaptés pour assurer une efficiente politique d'entretien		Réalisée Rapport EPIC
97	Environnement	à Monruz Sud, valoriser les friches industrielles		En cours
98	Environnement	valoriser le secteur de Monruz Sud	Plan de quartier en phase d'approbation (2013)	En cours

99	Sports	affecter l'ensemble du secteur du Chanet en lien avec des activités de formation dans le domaine du sport	Ces collaborations se poursuivront. Les terrains et vestiaires doivent être rénovés et l'étude porte sur le regroupement au Chanet des activités et de l'affectation du terrain des Charmettes au logement. Le centre de formation national sur le site du Chanet est abandonné.	Abandonnée
100	Environnement	initier la réalisation de la première étape de réaménagement des Jeunes-Rives, du Vieux-Port, du quai Osterwald et la Place du Port / Place Alexis-Marie-Piaget	Concours NumaPort	Réalisée
101	Environnement	valoriser la zone d'utilité publique à Chaumont		Réalisée
102	Environnement	débuter les travaux de révision des plans directeur et d'aménagement communaux		En cours
103	Transports	améliorer l'accès à la gare		En cours
104	Environnement	valorisation du bois provenant de nos forêts	Le bois de chêne est valorisé auprès d'un tonnelier suisse. Un volume de bois plus important sera utilisé pour la production d'énergie dans le CAD Mail- Maladière dès l'hiver 2012-2013.	Réalisée. Mais mesure à développer et à préciser. Utiliser plus de bois indigène et labellisé FSC dans la construction et la rénovation des bâtiments propriétés de la Ville. Mobilier de bureau en bois indigène et en bois certifié FSC à généraliser.
105	Transports	mettre en œuvre le plan directeur de la mobilité		Réalisée

		douce			
106	Infrastructures et énergies	poursuivre l'entretien du domaine public et du réseau routier		Crédit 2012 et 2013 accordés.	En cours
107	Politique d'agglomération	élargir l'offre des prestations aux partenaires de l'agglomération		Etude RUN réalisée et rapport d'information établi.	En cours
108	Politique d'agglomération	dans le cadre du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), mettre en place un contrat d'agglomération		Contrat réalisé.	Réalisée
109	Culture	définir une stratégie de promotion culturelle commune		Le site internet culture.ne tarde à voir le jour en raison des difficultés rencontrées par le RUN.	En cours
110	Culture	promouvoir la collaboration entre les différents acteurs culturels, les institutions culturelles et les pouvoirs publics		Des collaborations actives existent déjà pour le Théâtre du Passage, Festineuch et le Laténium (Comul). Se développent aussi avec la BPUN.	A l'étude
111	Culture	mettre certains équipements culturels en commun afin de maximiser leur utilisation		La commission SCL de la Comul envisage dans un premier temps de mettre sur une plateforme informatique commune l'ensemble des espaces sportifs des 12 communes membres.	En cours
112	Transports	coordonner les projets de développement et les transports			En cours
113	Transports	promouvoir l'utilisation des transports publics		Notamment pendant le millénaire	Réalisée
114	Transports	favoriser la mobilité du public à l'intérieur du réseau des trois villes au moyen des transports publics		NoctamRUN	Réalisée
115	Environnement	constituer un pôle de compétences entre les trois villes afin de fonctionner en tant qu'interlocuteur		Commission urbanisme et mobilité du réseau des trois villes	Réalisée

		unique auprès du canton			
116	Environnement	faciliter l'accès aux données foncières cantonales			A l'étude
117	Politique d'agglomération	réaliser une étude sur une nouvelle répartition des compétences entre le Canton et les trois villes respectivement les agglomérations	Traité dans le cadre du groupe de travail ACN/Etat : Désenchevêtrement des tâches		En cours
118	Environnement	répartir entre les villes des infrastructures d'importance cantonale			En cours
119	Environnement	élaborer une stratégie logement du Littoral	Dans le cadre de la commission COMUL aménagement du territoire		En cours
120	Environnement	faciliter la promotion des pôles de développement			A l'étude
121	Transports	développer un système de transports publics performant en termes de cadence, desserte, rapidité et efficacité			En cours
122	Environnement	assurer un accès aux centres-villes, aux équipements et aux pôles de développement			En cours
123	Transports	développer la mise en réseau des transports publics			En cours
124	Transports	développer les interfaces transports publics – transports motorisés individuels			En cours
125	Environnement	améliorer la collaboration et la coordination régionales en matière d'équipements et d'infrastructures à construire			A l'étude
126	Politique d'agglomération	optimiser la gestion des équipements et infrastructures d'importance régionale	Etude de mise en réseau des déchetteries / appel d'offre global de conteneurs enterrés par Vadec.		En cours
127	Environnement	étude en vue de la création d'une Agence de développement			A l'étude
128	Politique	mise en place d'un système de répartition des charges	Réflexion en cours à la COMUL		A l'étude

	d'agglomération	et bénéfices		
129	Politique d'agglomération	participer activement à la redéfinition du paysage institutionnel du canton ainsi qu'à la répartition des missions, en lien avec leur financement	Groupes de travail du « Nouveau Neuchâtel » Groupe de travail réforme des institutions dans le cadre du RUN et rapport du Grand Conseil 12.016 réforme des institutions.	En cours
130	Finances	accompagner la révision de la péréquation financière intercommunale dans la perspective d'une meilleure reconnaissance des charges d'agglomération	Consultation en cours, délai : 13 décembre 2013	En cours
131	Finances	consolider la fortune nette, après l'entrée dans la CPU et la période de crise, à hauteur de 15 millions au moins		Réalisée
132	Finances	intégrer les nouveaux outils de maîtrise des finances décidés par le Conseil général		Réalisée
133	Finances	tendre à l'autofinancement des investissements (freiner l'endettement)	Baisse significative de la dette et excédents de financement cumulés	Réalisée
134	Finances	supprimer la taxe sur les spectacles	Supprimée au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 par décision du Conseil général du 3 juin 2013	Réalisée
135	Finances	analyser au moins une vingtaine de prestations de la Ville (statu quo, suppression, cantonalisation selon le principe de la subsidiarité, externalisation par mandats de prestations, régionalisation, adaptation), dans une perspective de réduction des charges ou d'augmentation des recettes		En cours
136	Finances	poursuivre l'adaptation de l'ensemble des taxes et émoluments		En cours
137	Finances	examiner les prestations en vue d'une tarification à prix coûtant		En cours



138	Finances	finaliser une entrée en douceur dans la CPU, du point de vue financier		Réalisée	
139	Finances	poursuivre la centralisation à l'interne des activités financières et comptables	Reprise des réflexions avec le déploiement du nouvel ERP financier	En cours	
140	Finances	développer le processus de réforme, en lien avec l'association des cadres, tendant à l'examen des prestations de la Ville, réflexion à élargir à l'ensemble du personnel et à la commission financière du Conseil général	Mandat confié à l'IDHEAP.	Réalisée	
141	Finances	lutter contre les reports de charges et confiscations de produits menés par l'Etat hors désenchevêtrement		Réalisée avec les autres communes	
142	Finances	contribuer à la remise en question du principe de l'exonération fiscale totale dont peuvent bénéficier certaines personnes morales	Nouvelle loi sur les contributions au 1er janvier 2011	Réalisée	
143	Promotion économique	favoriser l'accueil et l'intégration du personnel expatrié des entreprises internationales	Loué locaux St-Hélène pour la création d'une école internationale, appui à l'école Montessori	Réalisée	
144	Promotion économique	attirer de nouvelles entreprises et accompagner celles qui sont déjà installées	Contact avec la promotion économique de l'Etat, cocktail des entreprises et rencontres personnalisées au cours de l'année	En cours	
145	Environnement	poursuivre la densification de l'habitat		Réalisée	
146	Promotion économique	contribuer à la mise en place d'un cursus en comptabilité et finance internationales	Création d'un cursus Certificate Advanced Studies (CAS), chapeauté par l'Etat en partenariat avec la HEG, Université, la CNCI et diverses entreprises internationales	Réalisée	

147	Promotion économique	contribuer à la dynamisation du centre-ville	Poursuite durant 3 ans de l'expérience City management conformément au rapport du CC au CG 09-023 du 18 novembre 2009	Réalisée
148	Promotion économique	collaborer de manière accrue avec les services de l'Etat	Entretiens trimestriels avec les services de promotion économiques de l'Etat et davantage selon les exigences	Réalisée
149	Promotion économique	étudier la possibilité d'extension et de densification de zones de développement économique	Envisager la reprise des surfaces occupées actuellement par les Ateliers Phénix à Monruz.	À l'étude
150	Promotion économique	finaliser la restructuration de la gestion du portefeuille d'assurances choses et RC	Appel d'offre terminé pour Assurances choses et en cours pour RC.	Réalisée
151	Ressources humaines	moderniser le statut du personnel, de manière générale et en lien avec différents thèmes (temps partiel, égalité hommes-femmes, etc.)	Analyse comparative de différents statuts du personnel d'administrations publiques menée conjointement par le SRH et le Service juridique. Des axes des réflexions concernant la révision du Statut et de son règlement d'application ont été définis. Discussions à ouvrir avec les associations du personnel dès 2014.	En cours
152	Ressources humaines	contenir l'augmentation de la masse salariale induite par le système de rémunération mis en place en 2002	Rapport 10-021 du Conseil communal au Conseil général relatif au postulat interpartis No 06-504 concernant le Règlement du personnel de la Ville de Neuchâtel du 15 septembre 2010. La nouvelle grille salariale entre en vigueur en janvier 2011 pour l'ensemble du personnel. Cette modification est accompagnée de mesures de ressources humaines : 3 jours de vacances supplémentaires, discussions sur un pont	Réalisée

				AVS et à sur une plus grand flexibilité du départ à la retraite notamment.	
153	Ressources humaines	centraliser la politique RH, notamment dans le domaine des assurances sociales		Ordre de service concernant la gestion des absences entré en vigueur au 1er janvier 2011	Réalisée
154	Ressources humaines	développer une politique de gestion des compétences		Le développement des compétences s'inscrit dans la thématique élargie de la politique de formation qui fait actuellement l'objet d'une réflexion.	Abandonnée
155	Ressources humaines	soutenir l'encadrement		De nouveaux outils de conduite ont été développés, notamment un nouveau modèle de cahier des charges ainsi qu'un nouveau canevas d'entretien de bilan	Réalisée
156	Ressources humaines	centraliser la gestion de l'absentéisme		La généralisation du programme de gestion des temps de travail Timelead est en phase de finalisation ; cette démarche permettra au SRH d'obtenir des indicateurs généraux relatifs à l'absentéisme et d'agir selon les besoins. La généralisation de Timelead à l'ensemble des services devrait être finalisée à fin décembre 2013.	En cours
157	Ressources humaines	mettre en place une politique d'apprentissage et de formation		Les thématiques de formation et d'apprentissage font partie des missions à développer. En ce qui concerne l'apprentissage, un concept de formation des apprentis est en cours d'élaboration et pourra faire l'objet d'une mise en œuvre pour la rentrée 2014. En ce qui concerne la formation, une analyse des besoins, des compétences exigées pour accomplir les	En cours

158	Ressources humaines	améliorer la gestion des conflits et la lutte contre le harcèlement	missions et prestations doit être menée.	En cours
			Le dispositif de lutte contre le harcèlement et de gestion des conflits doit faire l'objet d'une analyse afin qu'une procédure adaptée puisse être élaborée et mise en œuvre.	